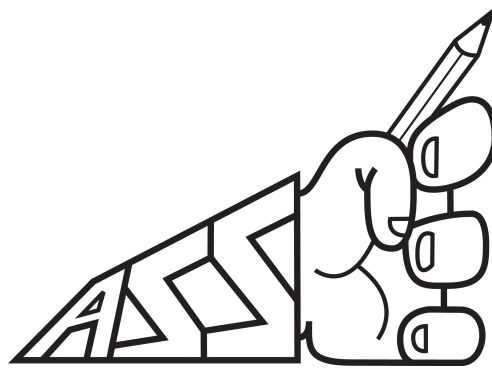


A RGUMENTAIRE

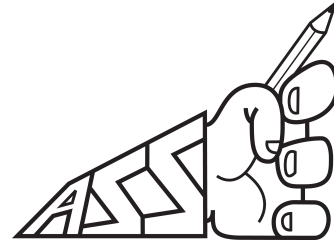
2011..2012

Ensemble, bloquons la hausse



Association pour une
Solidarité Syndicale
Étudiante

Novembre..2011



Un document de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante

2065 rue Parthenais, local #383
H2K 3T1 / Montréal (Qc)
(514) 390-0110

<http://www.asse-solidarite.qc.ca>
executif@asse-solidarite.qc.ca

sog^{ee}com

En collaboration avec la Société Générale des Étudiantes et Étudiants du Collège de Maisonneuve

3800 rue Sherbrooke est, local D-2617
Montréal (Qc) / H1X 2A2
(514) 253-9898

<http://www.sogecom.org>
sogecom@sogecom.org

RÉDACTION.

Marie-Pier Béland, Hugo Séguin-Bourgeois, Gabriel Dumas, Marianita Hamel, Delphine Labrecque-Synnott, Christine Thibault

RÉVISION.

Julien de Tilly, Herman Goulet-Ouellet, Laurence Jutras, Martin Robert, Arnaud Theurillat-Cloutier, Louis-Philippe Véronneau

MISE EN PAGE.

Herman Goulet-Ouellet

Nous remercions également Fanny Theurillat-Cloutier pour la rédaction de la section 1.3 du chapitre 2.

La reproduction et la diffusion de cet argumentaire sont fortement encouragées. Ce document est libre de droit, tant et aussi longtemps que son utilisation s'inscrit dans une volonté de lutter contre la tarification des services publics.



Table des matières

Acronymes	4
Liste des tableaux	5
Introduction	6
I QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ	9
1 Une hausse des frais serait la seule façon de renflouer les coffres des universités pour maintenir une éducation de qualité	10
2 Une hausse des frais de scolarité n'aurait aucun impact sur l'accessibilité aux études	14
2.1 Malgré des frais de scolarité bien plus élevés, le taux de fréquentation universitaire des autres provinces est semblable à celui du Québec	17
2.2 Les dégels successifs dans le reste du Canada n'ont pas affecté la participation aux études postsecondaires	19
2.3 Le dégel des frais de scolarité des années 1990 ne diminua pas les inscriptions à l'université au Québec	19
2.4 Le dégel n'aura pas d'impact, car les étudiant-e-s en ont les moyens.	22
2.5 Les bonifications au système de l'AFÉ promises par le budget Bachand permettront de compenser la hausse des frais et de maintenir l'accessibilité aux études	25
2.6 Les cégépiens et cégépiennes ne sont pas concerné-e-s par la hausse des frais universitaires	32
II AU-DELÀ DES CONSTATS FATALISTES DES « LUCIDES », LA RÉVOLUTION TARIFAIRE.	33
3 Démentir les fatalités économiques	34
3.1 Les finances publiques seraient dans une situation précaire	34
3.2 La dette de l'État québécois et le vieillissement de sa population nous menacent.	35
3.3 Il est normal de diminuer la contribution des compagnies puisque les avantages fiscaux accordés à celles-ci sont le seul moyen de créer de la richesse et de l'emploi.	43
3.4 Les entreprises vont quitter si on les surtaxe	44
3.5 Nous sortons d'une crise économique, ce n'est pas le moment de taxer davantage nos entreprises québécoises	46

3.6	Les Québécois-e-s sont les plus impôté-e-s en Amérique : on ne peut leur en demander davantage	47
3.7	Les riches travaillent fort pour gagner leurs hauts revenus, ils méritent de conserver leur argent. Les pauvres, eux, n'ont pas fait suffisamment d'efforts pour réussir.	49
4	Saisir l'ampleur du principe utilisateur-payeur par le cas de l'éducation	51
4.1	Les frais permettent de limiter l'utilisation abusive du service	51
4.2	La nouvelle définition de l'équité : Pourquoi payer pour les autres? Je ne veux pas payer pour un service que je n'utilise pas...	52
4.3	La hausse des frais est équitable, car elle s'applique directement aux utilisateurs-trices du service ; l'éducation est un investissement personnel	54
4.4	Il est normal d'augmenter les frais de scolarités puisque le coût de la vie augmente. Les étudiants feront enfin leur juste part	55
4.5	Des bas frais de scolarité sont une subvention aux plus riches	56
	Bibliographie	57





Acronymes

AFÉ Aide Financière aux Études.

AGEBdeB Association Générale des Étudiants de Bois de Boulogne.

ASSÉ Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante.

CADEUL Confédération des Associations d'Étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval.

CCAFÉ Comité Consultatif sur l'Aide Financière aux Études.

CCPA Centre Canadien de Politiques Alternatives.

CNRS Centre National de Recherche Scientifique.

CREPUQ Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec.

CSN Confédération des Syndicats Nationaux.

CÉGEP Collège d'Enseignement Générale et Professionnel.

CÉSÉ-UQÀM Chaire d'Études Socio-Économiques de l'Université du Québec à Montréal.

DEC Diplôme d'Études Collégiales.

EETP Étudiants en Équivalence au Temps Plein.

FCBEM Fondation Canadienne des Bourses d'Études du Millénaire.

FEUQ Fédération Étudiante Universitaire du Québec.

FMI Fonds Monétaire International.

IEDM Institut Économique de Montréal.

IPC Indice des Prix à la Consommation.

IRIS Institut de Recherche et d'Informations Socio-économique.

ISQ Institut de la Statistique du Québec.

MELS Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

OMC Organisation Mondial du Commerce.

PIB Produit Intérieur Brut.

REER Régime Enregistré d'Épargne-Retraite.

SAIC Secrétariat aux Affaires Intergouvernementales Canadiennes.

SCHL Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement.

SSE Statut Socio-Économique.

UQÀM Université du Québec à Montréal.





Liste des tableaux

2.1	Taux de participation (en %) aux études postsecondaires au Canada selon le revenu des parents, 2001	22
2.2	Budget moyen d'un-e étudiant-e universitaire au premier cycle et ne résidant pas chez ses parents, en 2009	24
2.3	Travail salarié des étudiant-e-s universitaire à temps plein	25
2.4	Dépenses moyennes d'un-e étudiant-e universitaire n'habitant pas chez ses parents . . .	28
2.5	Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2008-2009 .	28
3.1	Composante des diverses mesures de l'endettement au Québec, 31 mars 2009	36
3.2	Différentes méthodes de calcul de la dette en % du PIB en 2009	38
3.3	Dette en % du PIB	38
3.4	Projection démographique de l'ISQ	41
3.5	Impôts sur le revenu, taxe sur le capital et TVQ provenant des particuliers et des compagnies	42

Introduction

EN 2012, les frais de scolarité universitaires pour 30 crédits¹, seront de 2168\$, une augmentation de 500\$ par rapport à 2007. Or, alors qu'il est encore impossible d'évaluer les impacts qu'aura eu ce dégel sur l'accessibilité aux études postsecondaires ainsi que sur le financement global des universités et la qualité de l'éducation, le gouvernement a déjà annoncé la poursuite du dégel à des niveaux encore plus élevés. En effet, à partir de 2012-2013, la hausse des frais passera de 100\$ par année à 325\$ par année, pour atteindre en 2016-2017 une somme de 3793\$ par année universitaire de 30 crédits. De plus, le gouvernement a déjà annoncé qu'à partir de 2016-2017, les frais de scolarité seraient indexés au coût de la vie. Ce nouveau dégel constitue donc une lutte décisive pour le mouvement étudiant pour laquelle il importe d'être bien préparé-e-s.

En premier lieu, il importe de reconnaître ce à quoi nous faisons face. De fait, le discours en faveur de la hausse des frais de scolarité est soutenu par de puissants et puissantes allié-e-s, est largement diffusé par les médias et dispose d'arguments très intuitifs et populistes. Dans le présent document, nous avons regroupé les arguments les plus fréquents en faveur de la hausse en nous appuyant sur les publications gouvernementales, les articles de l'Institut économique de Montréal et la revue de presse de l'ASSÉ de la dernière année. Sur la base de ces lectures, nous avons séparé les arguments en faveur de la hausse en deux grandes sections. La première de ces sec-

tions présente les arguments voulant que le dégel est la seule façon d'assurer la qualité de l'éducation et qu'il n'aura, par ailleurs, aucun impact sur l'accessibilité. De fait, la qualité et l'accessibilité de l'éducation universitaire nous apparaissent comme les deux chevaux de bataille de la lutte à venir. Dans la deuxième section nous présentons les arguments qui touchent à des transformations plus larges de la société actuelles, ce que l'IRIS a qualifié de « révolution tarifaire ». Cette section est divisée en trois types d'arguments. Dans un premier temps, la hausse des frais serait une nécessité économique, l'État québécois n'ayant plus les moyens d'assumer la charge des programmes sociaux. Dans un second temps, la hausse serait souhaitable pour faire payer l'éducation à ses véritables bénéficiaires et pour les responsabiliser quant à l'utilisation qui doit en être faite. Dans un troisième temps, la hausse serait « normale », les frais de scolarité étant plus élevés dans la plupart des pays développés.

Enfin, il est clair que le présent document est beaucoup plus volumineux que les précédents argumentaires réalisés pour l'ASSÉ. Nous avons longuement hésité entre un document synthétique qui introduirait aux différents thèmes et un document plus volumineux qui tenterait de fournir des réponses plus complètes aux éléments importants du discours favorable à la hausse. Pour éviter de vous décourager, nous vous invitons à lire ce document en vous concentrant sur les arguments auxquels vous avez l'impression d'avoir du mal à répondre. Il est certain que certaines sec-

1. Afin de réaliser un Baccalauréat dans les temps prévus (3 ans), un-e étudiant-e doit suivre 5 cours par session. Un cours valant 3 crédits, il s'agit donc de 30 crédits annuellement.

tions, particulièrement la première, peuvent être denses en chiffres : l'idée n'est pas de les retenir tous, mais de saisir l'idée générale de la réponse et d'avoir à portée de la main les chiffres qui

viennent l'appuyer. En définitive, nous croyons que notre discours est prêt : reste surtout à lui offrir une tribune suffisante et des actions conséquentes!





1^{re}

Partie

Qualité et accessibilité

Une hausse des frais serait la seule façon de renflouer les coffres des universités pour maintenir une éducation de qualité

CET ARGUMENT repose sur deux postulats que nous souhaitons ici interroger. D'une part, on présume que les universités souffrent actuellement d'un sous-financement. D'autre part, on affirme que l'augmentation des ressources financières allouées aux universités se traduiraient pas une amélioration de la qualité.

Peut-on encore parler d'un sous-financement de l'éducation universitaire ?

Deux chiffres servent actuellement à mesurer le sous-financement. Dans un premier temps, le déficit cumulé depuis 2005 par les universités atteignait 483 millions en 2009¹. Ce chiffre correspond à la différence, cumulée sur cinq ans, entre les revenus et les dépenses annuelles dans le budget des universités. Le second, calculé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), était de 620 millions en 2010. Il correspond plutôt à la différence entre le budget global moyen des universités canadiennes et ce même budget pour les universités québécoises. Ce second chiffre étant plutôt contesté², nous retiendrons le premier comme indicateur fiable du déficit des universités. On

peut toutefois s'interroger sur les causes de ce déficit lorsque l'on tient compte de l'augmentation constante des budgets des universités au cours des dernières années.

En fait, depuis 2003-2004, les subventions annuelles de fonctionnement que le gouvernement verse aux universités sont passées de 1,9 milliard à 2,9 milliards. C'est donc de 1 milliard supplémentaire que bénéficient actuellement les universités. Cela correspond à une augmentation de 5,5% par année alors que cette augmentation n'avait été que de 0,7% de 1994-1995 à 2002-2003[14, p.28]. Dans le même sens, le financement global des universités a connu une augmentation de 142 % entre 1997 et 2009 alors que le nombre d'étudiant équivalent à temps plein (EETP) n'a augmenté que de 19,5%[24, p.12]. Toutefois, le gouvernement affirmait lui-même dans son Plan de financement des universités que si les universités québécoises étaient les mieux financées au Canada sur les plans de la recherche et des immobilisations, elles affichaient néanmoins un important déficit dans leur fond de fonctionnement[53, p.8]. Ce n'est donc pas l'ensemble du système d'éducation qui souffre de sous-financement, mais un

1. Il ne s'agit toutefois pas d'un déficit en hausse constante. De 33 millions de dollars en 2005 à un chiffre ahurissant de 95 millions de dollars pour 2006, le déficit annuel est redescendu à 28 millions de dollars en 2009, selon le Document d'appui à la réflexion de la Deuxième rencontre des partenaires en éducation. D'autre part, la composition même de ce déficit démontre bien l'écart qui existe entre les ressources financières des différents établissements universitaires puisque quatre universités se trouvent en réalité en situation excédentaire.

2. Par l'IRIS notamment, dans sa brochure « 8 arguments contre le dégel des frais de scolarité »

poste budgétaire en particulier ; le budget de fonctionnement³.

Il s'agit plutôt d'un mal-financement

C'est dans ce sens que le mouvement étudiant commence de plus en plus à parler du mal-financement des universités. De fait, le mal-financement permet de voir que le problème n'est pas tant un manque d'argent dans les coffres des universités, mais une transformation progressive de leur provenance et de leur répartition. Sur leur provenance d'abord, on constate qu'alors qu'en 1987, 87% du financement des universités provenait de l'État, en 2009, ce n'était plus que 65,8% qui était issu du financement public. Ce changement est principalement attribuable à la multiplication des sources de financement autres : hausse des frais de scolarité, hausse des frais afférents, hausse du financement provenant directement des entreprises (partenariats, dons, commercialisation de la recherche), rentabilisation de la recherche et de certains services auxiliaires (services alimentaires, formation continue), etc.

Le mal-financement se traduit ensuite par un déséquilibre généralisé dans la répartition des ressources financières des universités. Plusieurs phénomènes nous permettent de l'observer : le financement par EETP et la mise en concurrence des universités qui en découle, le transfert d'argent de plus en plus important du fonds de fonctionnement vers le fonds d'immobilisation, l'explosion des coûts de gestion et, finalement, le financement massif de la recherche commercialisable⁴. Toutes des conséquences qui participent d'un arrimage de plus en plus grand des universités aux finalités du marché.

Mais lorsqu'on parle d'un arrimage de l'éducation aux impératifs du marché, d'une transformation des finalités de l'éducation, à quoi fait-on référence ? Quelle est la signification de cette qualité de l'éducation que le gouvernement prétend préserver, s'agit-il de la pertinence du contenu des cours dispensés ou bien de la valeur marchande du diplôme décerné ?

Les critères de la qualité : quelle finalité pour l'éducation universitaire au Québec ?

À l'origine du système d'éducation public du Québec tel qu'il a été élaboré en grande partie par le Rapport Parent⁵, l'éducation postsecondaire devait servir deux finalités : d'une part, assurer le développement économique et social du Québec en fournissant une main d'œuvre qualifiée, capable de répondre aux exigences d'une économie de plus en plus orientée vers les sciences et la technologie. D'autre part, l'éducation postsecondaire devait prendre en charge la formation de l'individu en tant que citoyen et citoyenne. Ce deuxième volet supposait la transmission d'un savoir, ainsi que le développement d'un sens critique qui rendrait l'individu capable de participer aux orientations politiques et sociales du Québec. En ce sens, la qualité de l'éducation correspondait à sa capacité à doter l'individu d'une solide connaissance du monde qui l'entoure (son histoire et sa réalité contemporaine), ainsi qu'à le prémunir contre l'aliénation et la manipulation potentielle du jugement individuel qui pourraient résulter de la société de masse (ou société de consommation et de communication).

À l'heure actuelle, il semble toutefois que ces idéaux se soient transformés considérablement.

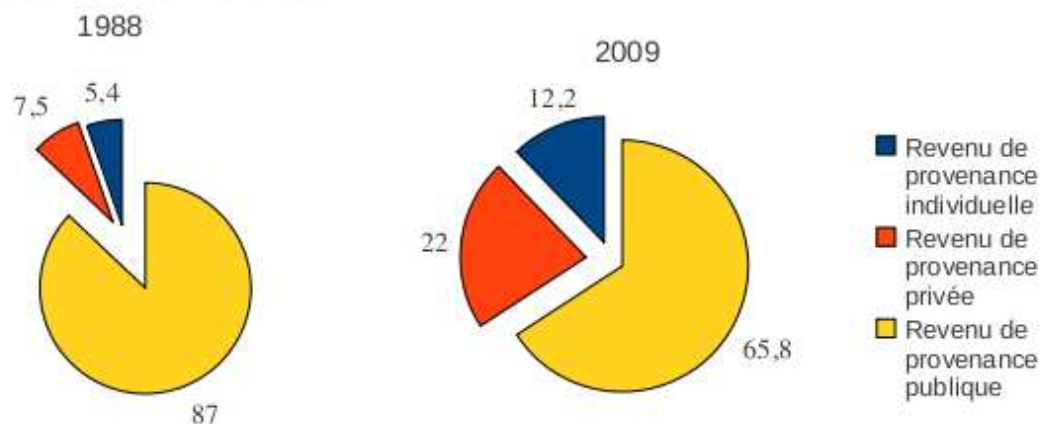
3. Plus précisément, les pages 21 à 24 du Document d'appui à la réflexion de la Deuxième rencontre des partenaires de l'éducation permettent de voir que les revenus et les dépenses par étudiant et étudiante des universités québécoises sont supérieurs à leur équivalent en Ontario et à la moyenne canadienne à l'exception du budget de fonctionnement qui leur est, au contraire, inférieur. Il y a donc un déséquilibre clair dans la répartition des fonds.

4. Nous n'entreront pas dans le détail de tous ces éléments ici. Pour avoir un discours plus complet sur le mal-financement, voir la recherche sur l'économie du savoir de l'ASSÉ.

5. Publié au milieu des années 1960, dans la foulée des grands projets de modernisation du Québec, le Rapport Parent proposait la mise sur pied d'un système d'éducation public à l'échelle de la province. Ce document est à l'origine notamment de la création du Ministère de l'Éducation, du réseau des cégeps gratuits et du réseau des Universités du Québec.



Provenance du financement des universités



Certes, les études postsecondaires doivent donner aux individus les savoirs-faire nécessaires à l'exercice d'un métier, mais tout le second volet de la formation universitaire semble disparaître au profit d'un impératif d'adéquation maximale entre la formation et les besoins du marché. Ainsi, le document d'appui à la réflexion présenté en prévision de la Deuxième rencontre des partenaires en éducation⁶ n'évoque à aucun moment la signification sociale de l'éducation. Un seul passage semble traiter de son rôle social, soit le chapitre sur « la rentabilité de la formation universitaire pour la société » (le titre est tout de même déjà plutôt significatif!). D'une part, on y parle des avantages individuels des études universitaires : on y aborde l'accès facilité au marché du travail et les salaires plus avantageux qui attendent les diplômé-e-s. D'autre part, on souligne le rôle des universités « dans la formation de ressources humaines hautement qualifiées, ainsi que dans le déroulement de la recherche et dans le développement des découvertes et des travaux effectués »[14, p.14]. On constate ici que, d'un point de vue individuel, comme d'un point de vue social, le rôle de la formation universitaire est entièrement considéré dans son rapport à l'économie.

Plus concrètement, ce langage flou exprime deux exigences principales à l'égard des institutions universitaires :

1. l'université doit produire une main-d'œuvre qui réponde de la manière la plus précise possible aux besoins du marché : tant d'un point de vue quantitatif (ni trop, ni insuffisamment de diplômé-e-s) que d'un point de vue qualitatif (le contenu de la formation doit être le plus près possible des compétences nécessaires à l'emploi afin de réduire le temps de transition entre les études et l'insertion sur le marché du travail et d'empêcher le « gaspillage » que constitue la surqualification de la main d'oeuvre)[13] ;
2. l'université doit s'orienter vers la production d'innovations et de savoirs commercialisables qui permettront la création de nouvelles entreprises ou amélioreront la productivité d'entreprises existantes ;

Ce qu'on constate à partir de ces orientations, c'est que la pertinence du contenu de la formation universitaire ne trouve plus d'autres critères que ceux de l'économie. En d'autres termes, le sens même de la « qualité de l'éducation » est trans-

6. Cette rencontre a eu lieu le 6 décembre 2010 et portait sur le financement des universités, l'accessibilité aux études post-secondaire et les mécanismes de reddition de compte des administrations universitaires auprès du gouvernement.



formé progressivement par ces orientations, au point où le terme en vient à recouvrir deux définitions bien différentes : d'une part, la qualité sociale de l'éducation (qui correspond à sa capacité à faire progresser une société dans toutes ses dimensions) et la qualité purement économique de l'éducation (dont la seule finalité est la croissance la plus efficiente des forces productives d'une société). Tout réinvestissement en éducation postsecondaire se traduit donc essentiellement par des mesures qui favorisent cet arrimage de l'université au marché et qui menacent la diversité des disciplines et leur financement adéquat, la liberté académique, ainsi que la neutralité de la science

et de la recherche produite, dès lors que des intérêts économiques sont en jeu.

En somme

S'il fallait finalement résumer la teneur de la réponse à offrir à l'argument ci-haut, nous dirions donc qu'il est douteux que la hausse des frais se traduise par une amélioration de la qualité de l'éducation dans la mesure où la dégradation de celle-ci n'apparaît pas due à un sous-financement, mais à une réorientation des finalités de l'université vers les besoins spécifiques du marché du travail.



Une hausse des frais de scolarité n'aurait aucun impact sur l'accessibilité aux études

DANS LE RAPPORT PARENT, l'éducation postsecondaire apparaissait comme un des instruments premiers de la justice sociale, puisqu'il s'agit de l'un des moyens privilégiés par lequel un État peut travailler à réduire les inégalités sociales et économiques en son sein. En fait, la création d'un système d'éducation public au Québec et la mise en place de mesures incitatives (gratuité scolaire, aide financière aux études) devait favoriser la participation de tous et toutes en évitant que la barrière financière ne s'ajoute aux multiples autres obstacles à la poursuite d'études supérieures pour les moins nanti-e-s. En procédant ainsi, on espérait que chaque génération serait plus nombreuse à accéder aux bancs des universités, ce qui se traduirait par une amélioration de leur niveau de vie, de leur capacité à participer aux décisions politiques, à la vie sociale et ainsi, à une diminution généralisée des inégalités de naissance. En d'autres termes, l'éducation universitaire accessible, c'était la mise en place d'une sorte de « cercle vertueux » qui devait changer la face du Québec. On peut d'ailleurs constater, par exemple, comment l'accession des femmes à l'éducation postsecondaire a été un facteur déterminant dans leur émancipation, leur donnant notamment les outils nécessaires à la théorisation de leur propre oppression et les moyens de travailler à subvertir cet état. En somme, puisque le coût des études était la seule barrière aux études universitaires sur laquelle l'État avait un pouvoir direct, il fallait donc travailler à l'éliminer.

À cet égard, il est significatif que l'argument soit aujourd'hui inversé : les milieux académiques argumentent de chaque côté pour affirmer l'absence de corrélation entre les frais et l'accessibilité, ou dans d'autres cas, une corrélation partielle, qu'il faudrait chercher à chiffrer. Selon ces derniers :

Les différences dans les facteurs à long terme comme les notes aux tests normalisés de lecture et les notes scolaires obtenues à 15 ans, l'influence des parents et la qualité de l'école secondaire expliquent 84% de l'écart [entre les jeunes se situant au quartile supérieur de revenu et ceux appartenant au quartile inférieur]. En revanche, seulement 12% de l'écart est relié aux contraintes financières[51, p.23].

Dans un premier temps, on remarque toutefois que plusieurs critères ici mis de l'avant, tels que la qualité de l'école secondaire, ou la scolarité des parents, sont bien souvent liés au revenu de ces derniers. On peut donc d'ores et déjà poser que les contraintes financières pèsent à plusieurs niveaux sur les familles à plus faible revenu et que, si les frais de scolarité ne sont pas la plus majeure de ces contraintes, ils viennent néanmoins s'insérer dans une longue suite de dissuasifs à la poursuite d'études postsecondaires pour les moins fortunés.

Mais surtout, on constate qu'avec de telles études, on en arrive rapidement au débat suivant : quel pourcentage est suffisant pour affirmer qu'une hausse des frais de scolarité nuit à l'accessibilité ? Si la question peut sembler un peu absurde, on constate que le gouvernement nous fournit néanmoins quelques éléments de réponse

dans le document d'appui à la réflexion distribué avant la *Troisième rencontre des partenaires en éducation*[13]. De fait, on peut y lire que les universités doivent travailler notamment à une adéquation quantitative de la formation aux besoins du marché, c'est-à-dire viser une « production » suffisante, mais non excédentaire de main-d'œuvre dans l'ensemble des domaines nécessaires au marché. Autrement dit, on peut supposer que l'accessibilité aux études postsecondaires ne devient un problème que dans la mesure où les barrières financières nuisent à l'apport en main-d'œuvre qualifiée nécessaire au marché du travail. En fait, une trop grande accessibilité peut même faire craindre un certain gaspillage dans la mesure où le gouvernement considère que « la surqualification par rapport aux compétences requises dans l'emploi occupé tout comme le chômage sont les signes d'un sous-emploi du capital humain et comportent des coûts importants pour la société »[13, p.3].

Comme dans la section sur la qualité, nous pouvons donc voir que la transformation des finalités de l'éducation tend à en soumettre l'ensemble des orientations aux besoins du marché, ce qui se traduit notamment par une redéfinition des concepts mêmes qui définissaient le rôle de l'éducation, comme la qualité et l'accessibilité. Ce que nous souhaitons souligner ici, c'est donc qu'au-delà des débats de chiffres sur les taux de fréquentation, favoriser l'accessibilité était au départ et devrait encore être un projet politique. Si la présente section vise tout de même à répondre aux différents arguments qui nous sont ramenés en proposant d'autres données ou d'autres mesures, il importe donc de se rappeler que la question de l'accessibilité aux études postsecondaires devrait être au cœur de tous les débats sur les institutions universitaires, plutôt que d'être traitée comme une question connexe que l'on résout avec quelques mesures compensatoires.

Le double impact de la hausse

On oublie également souvent dans le débat actuel sur les frais de scolarité que si la hausse aura

un impact sur une partie importante de la population étudiante, elle aura un impact double sur certaines fanges de cette population qui ont plus spécifiquement bénéficié de l'instauration du système d'éducation public au Québec.

Les femmes

La création du réseau des cégeps publics et du réseau des Universités du Québec a largement contribué à l'accession des femmes à l'éducation postsecondaire, leur permettant, d'une part, d'avoir davantage accès au marché du travail pour ensuite jouir d'une plus grande autonomie financière et, d'autre part, de se doter des outils, intellectuels et pratiques, utiles à la poursuite de leur propre émancipation. Elle a ainsi permis aux femmes de comprendre et de critiquer les mécanismes de leur oppression, d'apprendre à défendre leurs droits et par-là même, de travailler à une reconfiguration plus égalitaire des rapports sociaux de sexe. En d'autres termes, l'éducation postsecondaire a joué et joue encore un rôle très important dans la réduction des inégalités sociales et économiques entre les hommes et les femmes. Or, la hausse des frais de scolarité menace l'accessibilité des femmes aux études supérieures en leur imposant un double fardeau.

En effet, comme le souligne l'article d'Éliane Legault-Roy, les femmes ont encore aujourd'hui un revenu moins élevé que les hommes : elles gagnent en moyenne 30 100\$ annuellement, comparativement à 47 000\$ pour les hommes[36]. En terme de taux horaire, le salaire moyen des femmes ne correspond qu'à 83% de celui des hommes. Même chez les diplômé-e-s, l'écart demeure : les femmes titulaires d'un baccalauréat, pour la période de 2000 à 2005, ne gagnaient en moyenne que 87% du salaire des hommes[36]. Ainsi, les femmes qui choisissent d'étudier doivent travailler plus que les hommes pour payer les mêmes frais de scolarité, ou encore travailler plus longtemps pour payer la même dette. Par ailleurs, les femmes sont plus nombreuses à occuper des emplois à temps partiel, précaires et sans avantages sociaux. Autrement



dit, une hausse des frais de scolarité a un double impact sur les femmes en ce qu'elle constitue une augmentation égale des frais à payer, mais sur un salaire global moindre.

D'autre part, les étudiantes sont également plus nombreuses que les étudiants à avoir des enfants à charge. Ainsi, 7,4% des étudiantes ont un enfant à charge contre 5,5% des étudiants¹. Certes pour la plupart de ces parents-étudiants la hausse des frais de scolarité n'aura pas d'impact direct sur leur condition financière², mais elle remet néanmoins encore une fois à plus tard la prise en compte des revendications qui permettraient, particulièrement aux mères étudiantes (près de 80% des familles monoparentales sont composées de femmes[36]), de sortir de la grande précarité de leur situation. En effet, l'aide financière aux études leur accorde actuellement moins de 12 000\$ par an en prêts et bourses, ce qui est inférieur au seuil de pauvreté. De plus, le manque de place dans les garderies, les horaires qui entrent souvent en conflit avec celui des cours, la non-reconnaissance par les institutions universitaires du statut de temps plein aux parents à temps partiel³, ne constituent que quelques exemples des obstacles auxquels font face les parents étudiants. En d'autres termes, si la hausse n'accentuera pas ces problèmes pour les parents-étudiants bénéficiaires de prêts et bourses, elle perpétuera néanmoins un statu quo depuis déjà longtemps décrié.

En revanche, pour ceux et celles qui n'ont pas accès aux prêts et bourses, la hausse risque d'affecter considérablement leur capacité à poursuivre leur projet d'études. En effet, les parents-étudiants sont déjà plus endettés que la moyenne des étudiants et étudiantes : en 2007, dans le cadre du programme de l'AFÉ, ils et elles avaient

contracté une dette moyenne de 10 868\$ (par rapport à 9067\$ pour les étudiants et étudiantes sans enfant à charge[19, p.222]). Leur niveau d'endettement privé était également plus élevé, leur dette moyenne étant de 3724\$ (par rapport à 2016\$[19, p.227]). Enfin, les parents étudiants travaillaient également davantage, accumulant plus de 19 heures de travail hebdomadaires, comparativement à 16,5[19, p.162] heures en moyenne pour les étudiants et étudiantes sans enfant à charge. À cet égard, dans la même étude, 91% des parents étudiants au cégep et 80% à l'université avaient révélé trouver la conciliation travail-études « difficile » ou « très difficile »[19, p.170]. Ces problématiques sont encore plus importantes pour les familles monoparentales, dont la grande majorité, ainsi que nous l'avons souligné plus haut, sont dirigées par une mère étudiante. Pour ces familles et pour les mères étudiantes, la hausse ne se traduira donc que par la reconduction ou la complexification d'une situation déjà sur la corde raide.

La population des régions

Au lendemain de la Rencontre des partenaires en éducation du 6 décembre 2010, un article du Devoir soulignait que la hausse des frais de scolarité avait soulevé de nombreuses inquiétudes chez les recteurs et rectrices des Universités du Québec en région. En effet, certains d'entre eux et certaines d'entre elles soulignaient les enjeux et les dynamiques spécifiques qui caractérisent l'éducation en région. Par exemple, l'« étudiant-e type » à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue est « une femme (70%) âgée de 35 ans, ayant un enfant (40% des cas) et travaillant 25 heures semaine ». Ou encore, à l'université

1. Chiffres calculés à partir du tableau 1.18 de l'Annexe 1 de l'*Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université*, publiée en 2009 par l'Aide Financière aux Études[19].

2. Selon la même enquête[19], 70% des parents au collégial et 59% à l'université ont accès aux prêts et bourses et bénéficieront donc de l'allocation spéciale prévue par le gouvernement pour pallier à la hausse.

3. Alors que l'AFÉ n'exige des parents-étudiants qu'un minimum de 20 heures de cours par mois (l'équivalent de deux cours) pour être reconnu-e-s à temps plein, les institutions collégiales et universitaires ne prennent pas en compte la situation familiale dans l'attribution du statut. Les parents-étudiants n'ont donc pas accès aux différents avantages dont bénéficient les autres étudiants et étudiantes (prix étudiant pour la STM, bourses institutionnelles, plusieurs emplois sur le campus, etc...)



du Québec à Rimouski, « 90% sont les premiers [et premières] de la famille à fréquenter l'université. »[9] Rendre l'éducation accessible en région était l'un des principaux objectifs de la création du réseau des Universités du Québec, parce qu'elle devait permettre de réduire la dépendance des régions à l'égard de l'exploitation industrielle des

ressources naturelles et favoriser une amélioration des conditions socio-économiques de ces régions. En ce sens, la hausse risque d'avoir un impact d'autant plus grave sur les universités des régions, vu la précarité plus grande des populations qu'elles desservent.

2.1 Malgré des frais de scolarité bien plus élevés, le taux de fréquentation universitaire des autres provinces est semblable à celui du Québec

Lors de l'ouverture de la rencontre des partenaires universitaires, le gouvernement a présenté un powerpoint constitué des principaux arguments qui doivent servir à justifier la hausse des frais[14]. La figure sur les droits de scolarité et l'accessibilité aux études (voir page 18) en présente un des plus convaincants.

De fait, l'analyse de ce graphique semble simple : au premier coup d'œil on voit qu'il semble n'y avoir aucune relation entre les frais de scolarité et la fréquentation universitaire puisque les taux de participation des différentes provinces se ressemblent en général, malgré des écarts importants au niveau des frais. Ainsi, on pourrait en déduire rapidement que des frais peu élevés ne stimulent pas davantage la participation à l'université, et qu'inversement, des frais élevés ne nuisent pas à celle-ci. Pour contrecarrer une telle analyse, nous devons premièrement souligner les différences fondamentales entre le Québec et le reste du Canada.

Si l'on considère le taux de fréquentation collégiale, le Québec affiche le meilleur taux de participation aux études postsecondaire du pays

Comme l'IRIS, nous croyons que les différences entre le système d'éducation québécois et celui des autres provinces :

rend[ent] inadéquate une comparaison qui s'en tiendrait aux taux de fréquentation universitaires. Rappelons deux faits :

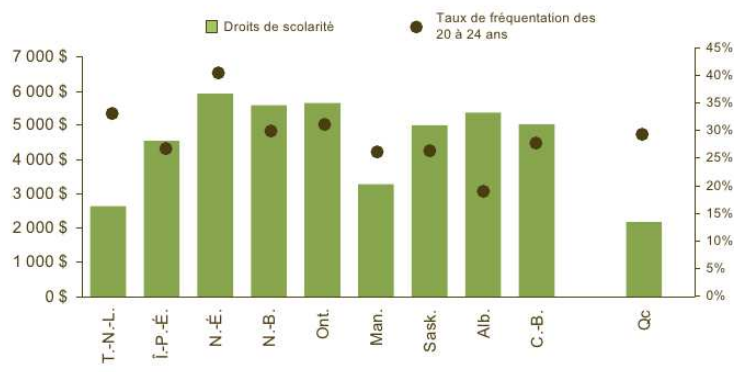
- l'éducation collégiale est quasi-gratuite au Québec, ce qui fait que bien des personnes en quête d'un diplôme professionnel opteront pour un diplôme collégial plutôt que d'aller à l'université comme elles devraient nécessairement le faire en Nouvelle-Écosse. Par exemple, les infirmières de la Nouvelle-Écosse sont formées à l'université alors que la plupart de celles du Québec complètent une formation collégiale ;*
- comme il n'y a pas de passage quasi-obligé par le cégep pour les étudiant-e-s allant à l'université dans les autres provinces, la plupart des baccalauréats y durent quatre ans au lieu de trois, ce qui hausse de façon artificielle leur taux de fréquentation universitaire par rapport à celui du Québec.[38, p.15]*

Aussi, pour établir une comparaison honnête entre l'accessibilité aux études au Québec et celle des autres provinces, il faut comparer la fréquentation postsecondaire et non uniquement la fréquentation universitaire. Ce qui donne le portrait que l'on observe dans la figure de l'IRIS sur les taux de fréquentation postsecondaires ci-haut.

On remarque donc que la fréquentation postsecondaire est plus élevée au Québec que dans le reste du Canada. La différence entre les taux de fréquentation n'est toutefois pas si frappante en proportion de la différence entre les frais de

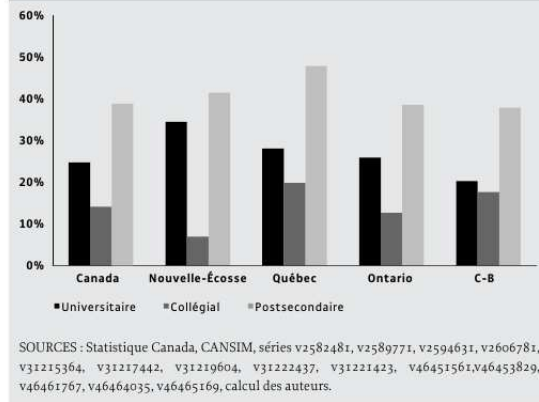


Droits de scolarité et accessibilité aux études, 2008-2009
(en dollars et en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

GRAPHIQUE 4 Taux de fréquentation universitaire, collégial et postsecondaire des 15 à 24 ans au Canada et dans différentes provinces en 2006



SOURCES : Statistique Canada, CANSIM, séries v2582481, v2589771, v2594631, v2606781, v31215364, v31217442, v31219604, v31222437, v31221423, v46451561, v46453829, v46461767, v46464035, v46465169, calcul des auteurs.

scolarité payés dans chaque province. Aussi, ces chiffres ne nous permettent pas d'affirmer une corrélation claire entre les frais de scolarité et le taux de fréquentation, mais nous permettent néanmoins de douter que les frais de scolarité plus faibles au Québec n'y sont pas pour quelque chose.

Toutefois, les comparaisons interprovinciales ou internationales à partir des taux de fréquentation ne nous disent que peu de choses de l'accessibilité aux études au Québec dans la mesure où ces taux ne permettent pas de rendre compte des contextes socio-économiques et culturels différents dans lesquels ils s'inscrivent. Ainsi, par exemple, le Québec a longtemps accusé un retard important par rapport au reste du Canada en matière de participation aux études postsecondaire. De fait, la majorité de sa population, francophone, n'a eu accès à l'université qu'à partir de la création

du réseau des universités du Québec, à la fin des années 1960, qui venait élargir de onze établissements le réseau universitaire francophone, auparavant exclusivement composé de l'université de Montréal, de l'université de Sherbrooke et de l'université de Laval⁴. Aussi, au Québec, un étudiant universitaire sur deux serait encore de première génération, c'est à dire qu'il provient de parents qui n'ont pas fréquenté l'université. Or, nous savons qu'avoir des parents ayant fréquenté l'université est un des facteurs premiers influençant l'accès à celle-ci.

En bref, il semble que la corrélation entre frais de scolarité et fréquentation universitaire n'est pas évidente à établir, mais qu'elle n'est pas non plus exclue. L'étude de l'impact des dégels au Canada anglais nous permettra sans doute d'approfondir notre compréhension de la relation entre ces deux variables.

4. La thèse du « retard » du Québec à différents niveaux est controversée, mais sur le plan du développement du réseau universitaire, on peut voir qu'une large part du réseau universitaire des autres provinces canadiennes était déjà développé dès le début du XXe siècle.



2.2 Les dégels successifs dans le reste du Canada n'ont pas affecté la participation aux études postsecondaires

Les comparaisons avec le reste du Canada prennent généralement deux formes : d'une part, une comparaison générale des taux de fréquentation avec les autres provinces. D'autre part, une comparaison plus spécifique avec l'Ontario dans la mesure où il s'agit de la province la plus semblable au Québec à différents niveaux : démographie, économie, niveau de développement général des infrastructures, etc.

Le cas de l'Ontario

Ainsi, par exemple, l'IEDM utilise fréquemment l'exemple suivant : « en Ontario, l'augmentation de 263% (ou 153% en dollars constants) des droits de scolarité de 1989-1990 à 2008-2009 n'a pas nuit au taux de participation, qui est aujourd'hui supérieur à la moyenne canadienne »[4, p.2].

Or, dans un premier temps, le gouvernement québécois nous rappelle qu'il faut nuancer les taux de fréquentation avancés pour l'Ontario, d'autant que ceux-ci haussent la moyenne canadienne. De fait, en 2003-2004, l'Ontario a décidé de supprimer la 13^e année. Les étudiants et étudiantes de 12^e et de 13^e année sont donc entré-e-s en même temps à l'université, créant une double cohorte et haussant artificiellement le taux de par-

ticipation de l'Ontario au cours des années suivantes[4, p.2].

D'autre part, notons que selon les chiffres de la Fondation Canadienne des Bourses d'Études du Millénaire (FCBEM) provenant de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, la participation aux études postsecondaires (donc en incluant les collèges) en Ontario a chuté de 64% en 1997 à 55% en 2006. Son taux de participation serait alors en dessous de celui du Québec et de la moyenne canadienne⁵.

L'impact au Canada

À l'échelle du Canada, on assiste à la même tentative de démontrer que les hausses drastiques n'ont eu aucun impact en avançant que les effectifs en EETP des universités ont été en hausse constante au cours des dernières années. Pourtant, la FCBEM affirme dans son rapport que le taux de participation aux études postsecondaires chez les 18 à 24 ans a été en constante diminution de 1997 à 2006 au Canada[34, p.45]. En somme, on voit donc que les chiffres avancés par le gouvernement doivent être relativisés et que la fréquentation des études postsecondaires dans le reste du Canada ne se compare peut-être pas si avantageusement au Québec.

2.3 Le dégel des frais de scolarité des années 1990 ne diminua pas les inscriptions à l'université au Québec

Au Québec, même guerre de chiffres. Le rapport Montmarquette soutient :

« [a]u Québec, de 1989-1990 à 1993-1994, période pendant laquelle s'échelonna la seule hausse substantielle, les droits triplèrent. Or, pendant ces années, la fréquentation universi-

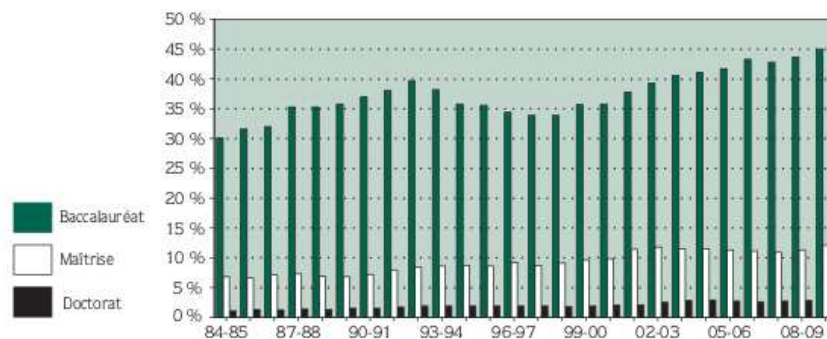
taire augmenta, passant de 156 686 étudiants équivalents à temps complet à 171 408 étudiants équivalents à temps complet. »[40, p.87]

L'IRIS rétorque qu'au contraire les effectifs réels (en nombre absolu plutôt qu'en EETP) ont

5. Comme à chaque débat de chiffres, la méthodologie employée peut faire varier considérablement les résultats obtenus et les conclusions que l'on peut tirer du phénomène étudié. Ici, la conclusion radicalement différente entre le FCBEM et l'IEDM s'explique sans doute en bonne partie par le fait que le FCBEM calcule ces taux en fonction des effectifs réels plutôt qu'en EETP et par le fait qu'il porte sur la fréquentation postsecondaire et non seulement universitaire.



Graphique 2.9
Taux d'accès aux
programmes d'études
conduisant à un grade
universitaire (en %)



diminué de façon constante durant la période du dégel, de sorte que durant « la période [...] s'étalant entre 1992 et 1997, c'est-à-dire avant que les effets du gel ne puissent se faire sentir, les inscriptions dans des programmes d'études devant mener au baccalauréat ont connu une diminution de 14,6% »[25, p.11]. D'autre part, un autre indicateur nous semble jeter un éclairage intéressant sur l'impact de la hausse des frais : le taux d'accès au baccalauréat, qui représente la proportion d'une génération s'inscrivant dans un programme d'étude pour une première fois afin d'obtenir un grade. Cette mesure permet trois nuances cruciales par rapport à la variation des effectifs : premièrement, comme il s'agit d'un taux, elle prend en compte la variation de la population concernée⁶. Deuxièmement, elle ne prend pas en compte les étudiant-e-s des cycles supérieurs qui connaissent des conditions différentes. Ils et elles sont, par exemple, considéré-e-s automatiquement comme autonomes par l'aide financière aux études et reçoivent donc, bien souvent, une aide financière plus importante. Troisièmement, en ne considérant que les nouvelles inscriptions à chaque année et non le nombre total de personnes inscrites, le taux d'accès permet d'observer plus directement l'impact de la hausse des

frais sur le choix des étudiants et étudiantes d'entamer ou non un baccalauréat.

Ainsi, d'après les chiffres du MELS[27, p.66], on note une diminution du taux d'accès au baccalauréat entre 1992-1993 et 1997-1998 (de 5,8%) « alors que pendant les périodes de gel des droits qui ont précédé et suivi cette hausse, ce taux a maintenu une croissance marquée »[38, p.16] (8,9% entre 1997-1998 et 2007-2008).

On peut donc mettre en doute ce qu'avance l'IEDM, lorsqu'il affirme que :

[p]ar ailleurs, la forte augmentation des droits de scolarité au Québec après 1990 (préablement gelés pendant une vingtaine d'années) ne semble pas avoir influencé le taux de participation⁷, lequel a continué d'augmenter. De plus, la fréquentation a diminué après 1994, soit après que les frais aient de nouveau été gelés pour les étudiants résidant au Québec[4, p.2].

En réalité, les deux indicateurs que nous avons proposé plus haut, soit les effectifs en nombre réels et le taux d'accès, nous permettent de voir que l'interprétation que l'on peut donner de l'impact de la hausse sur l'accessibilité aux études postsecondaires varie beaucoup selon les mesures que l'on utilise. Au-delà de ces débats méthodologiques, il importe toutefois de rappeler

6. Ainsi, si la population des 18 à 24 ans diminue, par exemple, il est normal de voir diminuer le nombre d'inscriptions à l'université sans que les frais de scolarité y aient changé quoi que ce soit. L'utilisation du taux annule donc l'effet de cette variation de population.

7. Le taux de participation, utilisé ici par l'IEDM, correspond à la proportion de l'ensemble des personnes inscrites à l'université, calculée en étudiant équivalent à temps plein tout âges confondus, par rapport à la population totale de 18 à 24 ans du Québec. Nous nous permettons ici de questionner la création de toute pièce et l'utilisation de ce nouvel indicateur qui, pour nous, ne semble être révélateur d'aucune réalité sociale pertinente dans le présent débat.

que les impacts des hausses sur l'accessibilité dépassent le simple calcul de la fréquentation universitaire.

La participation aux études postsecondaires est fortement différenciée selon le revenu familial

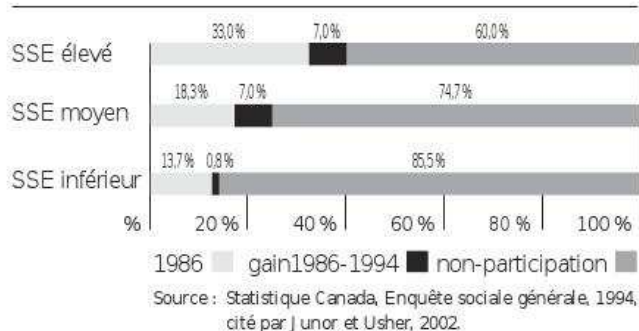
Dans une société qui se veut équitable, l'important ce n'est pas seulement d'avoir un fort taux de participation aux études universitaires, mais que tous et toutes y aient accès, peu importe leur milieu d'origine. Or, de nombreuses études démontrent que l'accès à l'université, au Canada, est toujours fortement différencié selon le revenu familial. Le tableau 2.1 illustre l'ampleur de cette différenciation : les étudiant-e-s provenant des familles les plus fortunées ont un taux de participa-

L'accès ne se résume pas à l'inscription, mais inclut le choix de programme et la persévérance

L'influence que peuvent avoir les conditions socio-économiques d'un-e étudiant-e sur son parcours sont multiples. Entre autres, celles-ci orientent le choix du niveau d'éducation, du type de programme et du degré de temps consacré aux études.

Par exemple, au secondaire, ce sont principalement les personnes issues de milieux moyens ou modestes qui s'orientent vers la formation professionnelle. Au collégial, tous les milieux socioéconomiques sont représentés. Il s'y effectue toutefois une sélection entre le secteur préuniversitaire et le secteur technique, le premier attirant davantage les jeunes de milieux aisés. À l'université, les jeunes venant de familles aisées sont surreprésentés dans les programmes de baccalauréat à temps plein, un phénomène qui s'accroît dans les domaines des sciences appliquées, des arts et lettres, des sciences de la santé et des sciences pures. Les personnes issues de milieux plus modestes étudient davantage à temps partiel dans des programmes menant à des certificats ou à temps plein dans des programmes d'études des secteurs où l'admission est peu ou non contingentée[58, p.15].

Figure 4
Évolution du taux de participation universitaire des personnes de 18 à 21 ans, selon le statut socioéconomique (SSE) de la famille (1986-1994)



tion universitaire dépassant le double de celui des plus pauvres. La figure 4, elle, enfonce le clou, en démontrant que non seulement les plus pauvres sont ils moins présents au sein des universités, mais que leur situation stagne, contrairement à celle des classes moyennes et plus aisées.

Nous doutons que la hausse des frais vienne améliorer la situation... Quelques études canadiennes ont d'ailleurs déjà démontré la corrélation négative entre « le niveau des droits de scolarité et la fréquentation des plus démunis » [28, p.24].

Même son de cloche au niveau fédéral :

[Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada rapportait] dans une étude publiée avec le concours de la Fondation canadienne des bourses d'études du Millénaire (FC-BEM) que « les étudiant[-e]-s dont les parents ont un revenu faible (inférieur à 20 000 \$) sont beaucoup plus susceptibles d'étudier à temps partiel, d'avoir choisi un établissement d'enseignement ayant des droits de scolarité moins élevés, d'avoir allégé leur charge de cours ou interrompu leurs études ». Elle faisait remarquer de même qu'un tiers des étudiant-e-s ayant interrompu leurs études l'ont fait à cause d'un manque d'argent. [2, p.166]

Enfin, si la barrière financière n'est pas le facteur le plus important, c'est celui sur lequel il est le plus facile d'avoir un impact



Tableau 2.1 – Taux de participation (en %) aux études postsecondaires au Canada selon le revenu des parents, 2001

REVENU PARENTAL (\$)	TAUX DE PARTICIPATION
- de 20 000\$	19,5%
25 à 50 000\$	23,3%
50 à 75 000\$	25,0%
75 à 100 000\$	33,2%
+ de 100 000\$	45,6%

En définitive, on peut donc constater que, si des frais de scolarité élevés ne constituent pas le facteur le plus déterminant pour l'accessibilité aux études universitaires, ils ont néanmoins un impact qui peut prendre différentes formes, mais qui s'applique toujours essentiellement aux plus démunis et à la classe moyenne.

Le caractère inacceptable de ce facteur provient surtout du fait que les institutions politiques actuelles ont un pouvoir d'action sur certaines contraintes financières. Nous pensons comme la FCBEM « qu'il y a des variables sur lesquelles on peut agir et d'autres sur lesquelles on ne peut pas. Ainsi, il est difficile d'envisager d'apporter des changements au plan des caractéristiques individuelles. De la même façon, changer le niveau d'éducation des parents ou le revenu familial est une solution peu envisageable. »[34, p.153]

Pourtant, ce phénomène devrait justement nous inciter à rendre l'éducation la plus accessible à tous et toutes pour inverser le cercle vicieux de la reproduction des inégalités. Dans le même esprit, nous pouvons souligner ce qui devrait être une fierté du Québec :

En fait, le Québec, en raison de ses droits de scolarité plus bas et non-différenciés, est l'endroit au Canada où l'on retrouve la plus grande mixité sociale au sein des facultés de médecine. Sans y trouver une représentation équilibrée des différentes classes sociales, c'est au Québec qu'un-e jeune issu-e d'une famille pauvre a le plus de chances de pouvoir étudier en médecine. Ce fait tient beaucoup au fardeau financier plus raisonnable des étudiant-e-s québécois-es. »[28, p.26]

2.4 Le dégel n'aura pas d'impact, car les étudiant-e-s en ont les moyens.

Il s'agit ici d'un argument qui sous-tend le premier ; si le dégel a peu d'impact c'est que la majorité des étudiant-e-s en ont amplement les moyens, tel que le montre leur rythme de vie. Un article paru au lendemain de la rencontre des partenaires était particulièrement cinglant à ce sujet :

Par ailleurs, les droits de scolarité représentent une partie importante du budget d'un étudiant moyen, mais c'est loin d'être sa seule grosse dépense, indique un sondage commandité par le Conseil du patronat pour contri-

buer au débat en cours. Ainsi, selon ce sondage réalisé par Léger Marketing auprès de 500 étudiants à temps plein⁸, le logement et le transport pèsent aussi lourd que les droits de scolarité dans le budget étudiant. En outre, la moitié des étudiants qui reçoivent des prêts et bourses ont une voiture personnelle pour leurs déplacements, selon le sondage. Les étudiants interrogés disent dépenser en moyenne 39\$ par semaine dans les restaurants et consacrer 94\$ par mois à des loisirs. Les dépenses de télécommunications sont également importantes : 79% des étudiants ont un cellulaire et

8. Soulignons simplement que nous pouvons douter de l'honnêteté de ce sondage. Il n'est nulle part fait mention de sa marge d'erreur, alors que celle-ci est habituellement mentionnée dès la première page, puisqu'il s'agit du premier critère permettant d'établir la validité d'un sondage.



70% d'entre eux consacrent 36\$ par mois à des services internet. Le quart des étudiants qui reçoivent de l'aide financière sous forme de prêts et bourses disent dépenser 1200\$ par année en voyages, indique aussi le sondage. Selon le président du Conseil du patronat, Yves-Thomas Dorval, il ne s'agit pas de juger si telle ou telle dépense est exagérée, mais de mettre les choses en perspective. « On voulait mettre ces informations sur la table pour qu'elles fassent partie du débat », a-t-il dit.[3]

En réponse à cet a priori trop fréquent, nous devons dresser le portrait de la condition étudiante, démontrer en quoi elle est précaire (tout en évitant les qualificatifs exagérés tels que « misère étudiante », ...) et qu'elle risque de s'empirer avec un nouveau dégel.

Un budget étudiant serré

Nous pouvons premièrement voir qu'au sein du budget annuel moyen d'un universitaire en appartement il ne reste qu'un maigre 700\$ pour le transport et les sports et loisirs. Aussi, en réponse aux stéréotypes dépeignant les étudiant-e-s comme des bêtes de *party*, nous pouvons soutenir que ceux-ci et celles-ci travaillent donc énormément pour payer avant tout des dépenses nécessaires telles que le logement, la nourriture et les frais de scolarité, et que les dépenses en vacances, sports et loisirs représentaient seulement 10% du budget des bénéficiaires de l'AFÉ et 13% des non-bénéficiaires de l'AFÉ en 2007[19, p.184].

Autre donnée nous permettant de parler de situation précaire : le 2/3 des étudiant-e-s universitaires de 1^{er} cycle dépensent plus du tiers de leur budget pour leur logement, ce qui dépasse les recommandations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et est un indicateur de pauvreté selon Statistique-Canada[49, p.52].

L'endettement étudiant

Les données les plus exactes que nous avons sur la question de l'endettement sont celles

de l'AFÉ, puisqu'il s'agit du montant que les étudiant-e-s doivent à celle-ci, à la fin de leurs études. En 2008-2009, le montant moyen de ces dettes était de 13 022\$ pour le 1^{er} cycle, 16 304\$ pour le 2^e et 23 405\$ pour le 3^e[46, p.65]. À ce montant, devons nous ajouter les dettes privées. En 2007, il s'agirait d'une dette moyenne de 1719\$ pour les universitaires bénéficiaires de l'AFÉ (pour 86.5% d'entre eux et elles!) et de 2440\$ pour les non-bénéficiaires (pour seulement 36.4% d'entre eux et elles)[19, p.74]. En somme, la FCBÉM soutient qu'en 2009, 45% des étudiant-e-s en dernière année du baccalauréat, au Québec, auraient une dette totale moyenne de 15 102\$[34, p.208].

Concernant les possibles impacts de l'endettement étudiant, une note de la FCBÉM s'inquiétait de celui-ci au niveau du Canada en soulignant : « il existe des preuves empiriques convaincantes voulant que les étudiants qualifiés puissent être forcés à abandonner leurs études postsecondaires si leur endettement est trop élevé », tel que le démontre la figure suivante (voir à la page 24), établissant le lien entre le montant annuel de prêt reçu⁹ et la probabilité d'obtention d'un diplôme[34, pp.1, 2].

Au-delà de 10 000\$ d'aide annualisée, le taux d'obtention du diplôme est de moins de la moitié que ceux et celles recevant moins de 1000\$ d'aide.

Le travail salarié étudiant

Depuis les dernières années, le travail salarié étudiant est en hausse constante, que ce soit en nombres d'heures travaillées ou en proportion d'étudiant-e-s travaillant.

Afin d'ajouter à ce tableau plutôt lourd de la charge de travail des étudiant-e-s, nous croyons essentiel de rappeler que le travail premier d'un-e étudiant-e devrait être ses études. Aussi, pouvons-nous donner l'exemple suivant : pour terminer un Baccalauréat dans les temps requis (3 ans), on doit s'inscrire à 5 cours par session. Selon les critères des facultés de sciences humaines, pour chaque heure de cours l'on doit consacrer 2 heures de tra-

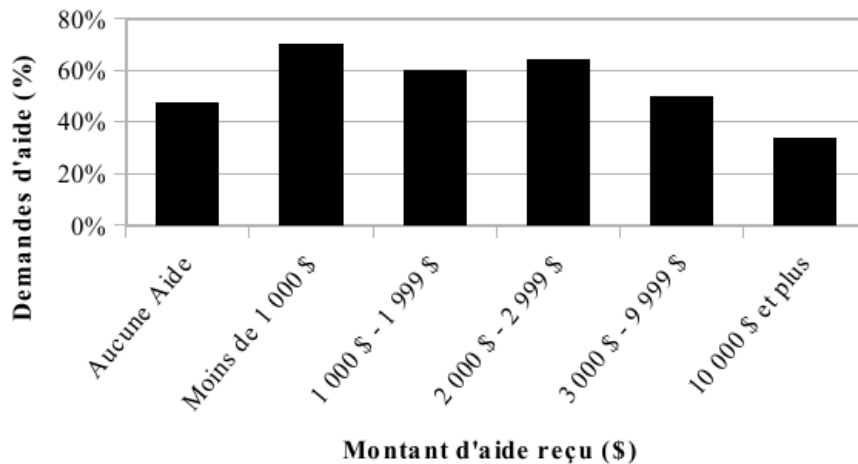
9. Notons que l'équivalent du système d'AFÉ, au niveau canadien, n'offre que des prêts, d'où la possibilité d'un montant aussi élevé que 10 000\$ de prêts annuels.



Tableau 2.2 – Budget moyen d'un-e étudiant-e universitaire au premier cycle et ne résidant pas chez ses parents, en 2009[19]

REVENUS (INCLUS, LE CAS ÉCHÉANT, CONTRIBUTION PARENTALE ET AFÉ)	DÉPENSES (EXCLUT LES CATÉGORIES « TRANSPORT » ET « SPORTS ET LOISIRS »)
14200\$	13470\$

Figure 4.8
Probabilité d'obtention d'un diplôme par rapport à l'aide annualisée en 2006



Source: FCBÉM, 2006, p.2

vaux à la maison. Ainsi, une charge de 5 cours représenterait 45 heures de travail¹⁰. Ajoutons 19 heures de travail salarié à ce 45 heures de travail scolaire et nous obtenons une semaine typique de 64 heures de travail.

D'où les conclusions de nombreuses études sur l'impact négatif du travail salarié sur le parcours scolaire :

Auparavant, « le consensus [semblait être] le suivant : a) travailler « trop » doit avoir des effets négatifs sur la réussite des études, que ce soit sur les notes ou sur la persévérance; b) travailler quelques heures n'est pas nuisible ». Toutefois, « les travaux les plus récents sur le lien entre le travail et le rendement scolaire des étudiants indiquent que le fait de conjuguer travail et études a une incidence négative sur les notes obtenues ». Ainsi, les conclusions se

font plus pessimistes, et les chercheurs et chercheuses affirment ceci : « nous constatons principalement que les effets des variables liées au travail sont tous négatifs. Il semble donc que le simple fait de travailler et le fait de travailler beaucoup ont tous deux un effet négatif sur la persévérance ». C'est ce que nous laissent penser des données telles que : « près d'un étudiant des cycles supérieurs sur deux [...] croit que son emploi retarde le moment de l'obtention du diplôme ».[15, pp.53-54]

Enfin, de nouvelles hausses de frais risquent d'augmenter le nombre d'heures consacrées par les étudiant-e-s au travail salarié, puisque la marge budgétaire de ceux-ci et celles-ci est plutôt mince, tel que vu précédemment. Avec une charge moyenne de 64 heures de travail par semaine, comment cela sera-t-il possible ?

10. 5 cours * (3 heures de cours + 6 heures de travail hors cours)



Tableau 2.3 – Travail salarié des étudiant-e-s universitaire à temps plein

ANNÉE	BÉNÉFICIAIRES AFÉ		NON-BÉNÉFICIAIRES AFÉ	
	%	Heures	%	Heures
2002-2003	53	16,1	64	16,3
2006-2007	58	17	68	17,4
2009 (1 ^{er} cycle seulement)	75	17	82	19,3

2.5 Les bonifications au système de l'AFÉ promises par le budget Bachand permettront de compenser la hausse des frais et de maintenir l'accessibilité aux études

Notre système d'AFÉ possède déjà certaines lacunes importantes

Admissibilité restreinte

Une des premières difficultés auxquelles on se heurte lorsque l'on désire avoir accès au programme de l'AFÉ est la question du statut d'autonomie. Contrairement à ce que plusieurs pourraient penser, aux yeux de l'AFÉ, un étudiant ou une étudiante qui vit en appartement depuis plusieurs années sans aide financière de la part de ses parents, n'est pas considéré-e comme autonome¹¹. Cela signifie que, lorsqu'il ou elle fait une demande auprès de l'AFÉ, le revenu de ses parents est pris en considération afin de déterminer l'aide à laquelle l'étudiant-e aura droit. Aussi, en 2007, l'AFÉ exigeait une contribution de la part de familles (2 parents et 2 enfants) dont le revenu annuel était aussi faible que 31 000\$¹²! Parfois, le revenu parental empêche l'étudiant-e d'être éligible au système d'AFÉ. Selon les calculs du CCAFÉ, une étudiant-e non-résident-e provenant d'une fa-

mille dont le revenu est supérieur à 54 000 \$ aura accès seulement aux prêts et « aucune aide financière [ne sera] possible au-delà de 80 000\$ » de revenu familial[56, p.50]. Ainsi, en 2008-2009 (dernière année pour laquelle les données sont disponibles), l'écart entre le nombre de demandes envoyées à l'AFÉ et le nombre de bénéficiaires accepté-e-s, pour le niveau postsecondaire, était de l'ordre de 22 570[46, p.24]. Nous savons que 4565 d'entre eux et elles se virent refuser l'accès à l'AFÉ en raison de revenus parentaux trop élevés[46, p.22]. Pour le reste, les statistiques de l'AFÉ étant muettes sur le sujet¹³, nous pouvons stipuler qu'il s'agit en bonne partie d'abandons, ces étudiant-e-s ayant mis fin à leur démarche en apprenant qu'ils et elles ne recevraient aucune bourse ou un prêt minime. Encore une fois, l'attribution d'une bourse minime peut être causée par un revenu parental trop élevé ou alors par le revenu de l'étudiant-e, jugé suffisant par l'AFÉ¹⁴. Pour l'année 2008-2009, c'est un-e étudiant-e sur

11. Les principaux critères d'autonomie sont d'être marié-e, enceinte, aux études de deuxième cycle, ou d'avoir arrêté les études à temps plein durant 2 ans.

12. Selon Statistique Canada, le seuil de faible revenu pour une telle famille se situe entre 32 000\$ et 40 000\$ bruts selon la grosseur de la ville où celle-ci vit (Statistique-Canada, 2007, p.25).

13. Soulignons ici que les données de l'AFÉ ne font état que de 8000 quelques refus pour 2008-2009. Pour une explication plus détaillée de l'interprétation que nous donnons de la différence entre les refus et l'écart entre les demandes et les bénéficiaires, voir le mémoire sur l'AFÉ que nous avons réalisé en 2009, plus précisément aux pages 57 et 58.

14. Afin d'avoir une illustration simple du mode d'attribution des prêts et bourses, voir le tableau en annexe.

15. Nous croyons intéressant de glisser ici qu'il s'agit du plus haut taux de non-admissibilité depuis 1982 (première année pour laquelle nous avons eu accès aux données). Qui plus est, devons nous souligner que s'il y eut une augmentation subite de 3355 demandes entre 2007-2008 et 2008-2009, c'est une diminution de 1373 bénéficiaires qui eut lieu durant la même



6 qui aurait fait une demande d'AFÉ et n'y aurait pas eu accès¹⁵.

Il ne s'agit pourtant que de la pointe de l'iceberg! Ces 22 750 personnes qui n'eurent pas accès à l'AFÉ, ne représentent que les quelques courageux et courageuses qui, malgré des doutes quant à leur recevabilité, ont tout de même rempli une demande. En effet, au bureau de l'AFÉ, les employé-e-s procèdent à une présélection et découragent ceux et celles dont le revenu parental est jugé trop élevé, leur suggérant plutôt d'intenter des recours légaux contre leurs parents afin de leur soutirer des fonds. De plus, en 2007, une personne interrogée sur 4 à l'université et 1 sur 5 au cégep disent ne même pas avoir rempli de demande d'AFÉ car ils et elles présumant être non-admissibles[19, p.67]. C'est pourquoi le CCAFÉ, à la veille du dégel de 2007, soutenait déjà :

On sait qu'un peu plus de 60% des étudiants universitaires ne font pas appel au Programme de prêts et bourses ou n'y ont pas accès, en particulier à cause des seuils de la contribution parentale ou de la contribution du conjoint qui sont pris en compte.[56, p.50]

Dans le même ordre d'idée, la Fédération Étudiante Universitaire du Québec (FEUQ) soutenait qu'en 2009, le taux de participation à l'AFÉ pour le premier cycle universitaire était de 59,1% pour les étudiant-e-s provenant de familles dont le revenu est inférieur à 65000\$. Ce taux chutait à 19,7% pour ceux et celles venant de familles ayant un revenu supérieur à cela[49, p.30]. Si nous ajoutons à ces données celle du taux général de participation à l'AFÉ au premier cycle — qui était de 38,1% en 2008-2009 — nous voyons l'ampleur de l'impact du revenu familial sur la participation à ce régime.

La question de la contribution parentale a aussi un autre impact qu'il est important de mettre de l'avant dans notre lutte : une fois admis, le bénéficiaire dont les parents ont un revenu parental jugé élevé par l'AFÉ risque de se voir li-

miter l'accès aux bourses. Prenons par exemple la catégorie des étudiant-e-s considéré-e-s non-autonomes, mais ayant réussi à avoir accès à l'AFÉ malgré un revenu parental de 60 000\$ et plus. En 2009, seulement 1 sur 8 d'entre eux et elles ont pu obtenir une bourse puisque la contribution parentale moyenne calculée était de 6938\$[49, p.27]! Puisque 38% des bénéficiaires universitaires ne sont pas considéré-e-s autonomes, la question de la contribution parentale risque d'être centrale dans le cadre du prochain dégel. Nous reviendrons sur ce point dans la prochaine section.

Pour conclure, soulignons que bien peu d'étudiant-e-s touchent réellement une contribution parentale. En 2009, ce serait 33,7% des bénéficiaires du premier cycle qui auraient reçu une contribution réelle de la part de leurs parents, pour une moyenne de 2800\$[49, p.27]. Pourtant, l'AFÉ exige une contribution réelle¹⁶ à 32% de ses bénéficiaires, pour un montant moyen de 3353\$. Si le nombre d'étudiant-e-s bénéficiaires recevant une contribution parentale semble correspondre au nombre dont l'AFÉ en exige une, rien n'indique que ce sont bien ces dernier-ère-s qui la reçoivent... Qui plus est, même si c'était le cas, il y aurait tout de même un manque de plus de 500\$ à gagner.

Système d'endettement

Depuis son origine, l'AFÉ applique le principe voulant que les étudiants et les étudiantes s'endettent au maximum avant d'avoir accès à des bourses. En effet, ce n'est qu'après avoir atteint le « plafond de prêt » qu'ils et elles se qualifient pour l'obtention de bourses. Nous croyons que ce mode de fonctionnement est foncièrement discriminatoire et qu'il contribue à faire de l'éducation un privilège. Certes, par le recours systématique à l'endettement — doublé du fardeau que représentent les intérêts — on permet peut-être aux étudiants et étudiantes venant de milieux moins fortunés d'avoir accès à l'éducation postsecondaire.

Autrement dit, au lendemain du dégel plusieurs étudiant-e-s désirent avoir accès à l'AFÉ, mais se voient refuser l'entrée...

16. Nous parlons ici de contribution réelle puisque, de par un revenu familial trop faible le tiers des bénéficiaires de l'AFÉ qui sont considéré-e-s non autonomes sont exempté-e-s de recevoir une contribution parentale.



daire. Mais en contrepartie, on augmente le coût que ces études représenteront lorsqu'ils et elles auront fini leurs études. Autrement dit, contrairement à l'étudiant-e qui a immédiatement les moyens de payer, celui ou celle qui aura recours à l'AFÉ devra déboursier une somme bien plus importante, tout en traînant une dette longtemps après la fin de ses études.

Allocations n'assurant pas un niveau de vie décent

Selon l'AFÉ, les étudiants et étudiantes aux études à temps plein qui ne résident pas chez leurs parents ont besoin de 758\$ par mois pour subvenir à leurs besoins de base : nourriture, logement (tout inclus), transport et dépenses diverses. Soulignons d'emblée que le calcul des allocations de subsistance ne comporte pas de mécanisme automatique d'indexation de celles-ci. En fait, le gouvernement procède plutôt, chaque année, à une modification de la loi afin d'augmenter les montants alloués aux frais de subsistance. Or, celui-ci « oublie » parfois d'appliquer une telle mesure. C'est ainsi qu'aux dires mêmes de Michelle Courchesne, lorsqu'elle était Ministre de l'Éducation, le régime de l'AFÉ a pu réaliser de précieuses économies de 71 M\$, et ce, uniquement pour la période de 2003-2004 à 2007-2008[12] ! Ce qui nous mène à une situation où les frais de subsistance n'ont augmenté que de 29,8% de 1990 à 2012 (de 584\$ à 758\$ par mois[47, 57, pp.52-53, p.4]) alors que le coût de la vie a crû de 53,2% durant la même période¹⁷ ! Concrètement, si les frais de subsistance avaient été indexés automatiquement ils seraient aujourd'hui de 895\$ par mois et non de 758\$.

Malgré tout, 895\$ par mois pour vivre (10 740\$ par année), ce serait encore insuffisant si nous regardons ce qu'il en coûte réellement de vivre au Québec.

Ce tableau (voir le tableau 2.4 à la page suivante) permet plusieurs constats. Premièrement, alors que de 2002 à 2007 le coût de la vie ne devrait avoir augmenté que de 12% pour l'ensemble de la population, les dépenses pour le logement et l'alimentation semblent avoir augmenté de manière beaucoup plus drastique pour les étudiant-e-s, si nous considérons les chiffres de l'enquête de l'AFE. Plusieurs hypothèses pourraient être avancées¹⁸ pour expliquer ce phénomène, mais nous préférons nous concentrer sur les données de l'étude de 2009 de la FEUQ, selon laquelle ces dépenses augmentent de façon beaucoup plus modérée. Elle est basée sur un échantillon beaucoup plus vaste, donc probablement plus représentatif de la situation de l'ensemble des étudiant-e-s (l'enquête de la FEUQ regroupe plus de 12 000 répondant-e-s de premier cycle, versus 1167 répondant-e-s des 3 cycles pour l'enquête de l'AFÉ). Si nous ne regardons que les chiffres de l'enquête de la FEUQ (auxquels nous avons ajoutés ceux de l'enquête de l'AFÉ concernant les catégories « sports et loisirs » et « transport » puisqu'ils étaient absents de l'enquête de la FEUQ), nous pouvons constater le gouffre entre ce que l'AFÉ croit être le nécessaire pour subvenir à ses besoins, soit 758\$ par mois, et la réalité se situant plutôt à 1119\$ par mois pour les étudiant-e-s universitaire de premier cycle. C'est pourquoi, cherchant à combler le manque à gagner de 361\$, beaucoup augmenteront le nombre d'heures consacrées au travail salarié ; la proportion de bénéficiaires de l'AFÉ ayant un emploi passera de 53% à 75% entre 2002 et 2009, tel que nous l'avons déjà démontré à la page 25.

Finalement, nous devons poser un dernier gros bémol face à la question des frais de subsistance et de la définition qu'a le système d'AFÉ du statut de non-résident. Selon celle-ci, il ne suffit pas, ainsi que nous pourrions logiquement

17. Calcul effectué avec *Cansim* sur *E-stat* en utilisant l'Indice des prix à la consommation, panier 2005, mensuel (2002=100), de janvier 1990 à mai 2012

18. Par exemple, il faudrait étudier l'augmentation du coût associé au logement et ce, par région. Peut-être que la difficulté de se trouver un appartement abordable à Montréal s'est accentuée ces dernières années et influença les résultats de l'enquête de l'AFÉ, de par son échantillon qui serait trop concentré sur la région de Montréal.



Tableau 2.4 – Montant moyen consacré annuellement et mensuellement aux principaux postes de dépenses pour un-e étudiant-e universitaire n'habitant pas chez ses parents

	ENQUÊTE AFÉ 2002		ENQUÊTE AFÉ 2007		FEUQ 2009 (1 ^{ER} CYCLE)
	Collégial	Universitaire	Collégial	Universitaire	
Logement	4515	5016	5760	6720	5900
Alimentation	2859	3077	3997	4209	32000
Frais scolaire	582	2277	752	2459	2890
Matériel scolaire	498	592	496	631	670
Vêtements	520	619	582	778	810
Sports & loisirs	1301	1537	1521	1561	1561
Transport	985	1050	1499	1958	1958
Total	11260	14168	14607	18316	16989
Excluant dépenses scolaires	10180	11299	13359	15226	13429
Dépenses mensuelles	848	942	1113	1269	1119

Tableau 2.5 – Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2008-2009

LIEU DE RÉSIDENCE DES BÉNÉFICIAIRES	PRÊTS		BOURSES		MONTANT MOYEN DES PRÊTS & BOURSES (\$)
	Nombre	Montant moyen (\$)	Nombre	Montant moyen (\$)	
Résidant chez leurs parents	32 228	3060	10 724	1781	4730
Ne résidant pas chez leurs parents	103 206	3687	76 963	4545	8057
TOTAL	135 434	3537	87 687	4207	7657

le penser, d'habiter ailleurs que chez ses parents pour être reconnu-e non-résident-e. Il faut également que nous n'habitons pas dans la même ville qu'eux et elles, et qu'il n'y ait pas de « réseau de transport en commun décent »[54, p.16] qui relie leur domicile et l'établissement d'enseignement que nous fréquentons. Par exemple, un-e étudiant-e ayant son appartement à Montréal pourrait être considéré-e résident-e si ses parents habitaient Saint-Jérôme! Il suffit qu'un-e employé-e juge le réseau ferroviaire de l'AMT comme étant « décent »...

Pour ces étudiant-e-s considéré-e-s résident-e-s (ils et elles représentent près de 25% de l'ensemble des bénéficiaires de l'AFÉ), ce n'est donc pas 758\$ qui leur est alloué en frais de subsistance, mais bien 345\$. Pour plusieurs d'entre eux et elles, cela signifie bien souvent qu'ils n'auront pas accès à l'AFÉ, leurs besoins jugés moins importants que leurs ressources¹⁹. Ceux et celles qui auront toujours accès à l'AFÉ auront, bien souvent, peu ou pas accès aux bourses, tel que le rapporte le der-

nier bulletin statistiques de l'AFÉ[46, p.36] (voir le tableau 2.5 ci-haut).

Conclusion : l'AFÉ, bien avant le dégel, comportait déjà de sérieuses lacunes

En somme, l'AFÉ est un engrenage que l'on pourrait résumer ainsi : d'abord, il est difficile d'y accéder ; une fois admis, on doit avoir atteint le montant maximum accordé en prêts avant de pouvoir obtenir une bourse et, enfin, on doit trouver des sources de financement supplémentaires (travail et endettement privé), en raison de l'insuffisance des allocations. Bien entendu, c'est sans compter le nombre d'années que l'on passera ensuite à engraisser les banques en remboursant une dette d'études chargée d'intérêts.

Qu'en est-il réellement de la bonification promise ?

Dans un premier temps, passons en revue les différentes mesures proposées par le gouvernement dans le dernier budget par rapport à la bonification de l'aide financière aux études (AFÉ).

19. Nous vous renvoyons encore une fois à l'annexe pour comprendre le fonctionnement de l'attribution de l'AFÉ.



Quatre bonifications y sont promises : le maintien des plafonds de prêts au niveau de 2010-2011, la bonification de l'actuel programme de remboursement différé, la diminution de la contribution exigée des parents et des conjoints et conjointes et la prise en compte d'une dépense de transport pour les étudiants et étudiantes à temps partiel en région.

Maintien des plafonds de prêts au niveau de 2010-2011

En promettant le maintien du plafond de prêt actuel, le gouvernement assure aux étudiants et étudiantes qui bénéficient de prêts et de bourses que leur endettement n'augmentera pas. En 2008-2009, c'était 46 000 étudiants et étudiantes universitaires²⁰ qui avaient accès aux bourses et qui verront donc leur prestation augmenter conséquemment. Pour eux et elles, il ne s'agit donc pas à proprement parler d'une amélioration de leur situation, mais à tout le moins, cela signifie que le dégel n'aura aucun impact sur leur niveau d'endettement et sur leur situation financière. Toutefois, le gouvernement ajoute que cette hausse des bourses ne sera valide que pour ceux et celles qui bénéficient actuellement de bourses. Pour les bénéficiaires de prêts seulement, une allocation spéciale versée sous forme de prêts supplémentaires permettra de couvrir la hausse. Rappelons que le gouvernement avait fait la même chose pour le dégel de 2007-2012, ce qui haussait déjà le prêt de ces personnes de 500\$ par année. Ainsi, alors que le plafond de prêt garanti par l'AFÉ est actuellement de 1220\$ par session ou 2440\$ par année, il faudra, en 2016-2017 ajouter 2125\$²¹ de prêts additionnels par année pour ces bénéficiaires. En somme, c'est de 4565\$ par année à temps plein que ces étudiants et étudiantes s'endetteront. Le gouvernement estime que la mesure touchera 15 000 étudiant-e-s en 2012-2013.

20. Ce qui correspond à 17% de l'effectif étudiant total des universités québécoises, temps plein et temps partiel confondus. Nous incluons ici les temps partiel dans la mesure ou, bien qu'ils et elles n'aient pas droit aux bourses, il n'en demeure pas moins qu'ils et elles subiront les conséquences du dégel des frais au même titre que la population étudiante à temps plein.

21. Ce chiffre correspond à la hausse cumulée du dégel de 2007-2012 (500\$) et du dégel à venir (1625\$).

Bonification de l'actuel programme de remboursement différé

Le programme de remboursement différé permet aux étudiants et étudiantes qui ont accumulé une dette d'études auprès de l'Aide financière aux études, et qui n'ont pas les moyens d'en acquitter les paiements, d'en transférer temporairement la charge au gouvernement.

Actuellement, pour y avoir accès, le seuil de revenu maximal est de :

1. 18 264\$ pour une personne célibataire et sans enfants ;
2. 22 476\$ pour une famille monoparentale ayant un enfant ;
3. 23 880\$ pour un couple ayant deux enfants[53, p.47].

À partir de 2013-2014, une personne dont le revenu excède le seuil calculé à partir du salaire minimum pourra faire une demande de remboursement différé à condition de démontrer que sa situation familiale ne lui permet pas d'acquitter les paiements de sa dette d'études. Cela devrait permettre d'élargir le programme à près de 10 000 ex-étudiants et ex-étudiantes qui ont un revenu supérieur au seuil actuel.

Ces personnes auront tout de même un montant mensuel à défrayer, qui sera déterminé en fonction du revenu et de la situation familiale. Ce montant sera, bien entendu, inférieur au montant prévu initialement et ne servira qu'à rembourser le capital de la dette. Les intérêts seront entièrement pris en charge par le gouvernement durant la période d'admissibilité. Enfin, la période d'admissibilité passera de 24 à 60 mois, et cela, dans un délai de dix après la fin des études, alors qu'il est de 5 ans actuellement.

En 2013-2014, c'est 29 000 ex-étudiants et ex-étudiantes au total qui bénéficieront du programme, ce qui entraînera un coût supplémen-



taire annuel de 2,2 millions de dollars pour le gouvernement.

Réduction de la contribution exigée des parents et des conjoints et conjointes

« En 2016-2017, aucune contribution ne sera exigée :

- des parents d'un enfant, vivant ensemble, dont les revenus sont égaux ou inférieurs à 35 000\$;
- des familles monoparentales ayant un enfant et des revenus égaux ou inférieurs à 30 000\$;
- des conjoints dont les revenus sont égaux ou inférieurs à 28 000\$. » [53, p.44]

À terme, ce sont 35 000 boursiers et boursières, dont 18 000 à l'université, qui bénéficieront de 27 millions de dollars supplémentaires en bourses, dont 15 millions iront aux étudiants et étudiantes universitaires. En moyenne, ces boursiers et boursières bénéficieront de 940\$ supplémentaires par année.

Prise en compte d'une dépense de transport pour les étudiant-e-s à temps partiel en région

Pour les étudiants et étudiantes à temps partiel ne bénéficiant que de prêts, cette mesure permet d'avoir accès à un prêt supplémentaire de 89\$ par mois pour pallier à l'absence de réseau de transport en commun entre leur domicile et l'établissement d'enseignement fréquenté.

Au final, ces quatre mesures représenteront des dépenses additionnelles de 116 millions²² par année en 2016-2017, soit 35% du montant du prochain dégel.

Amélioration, statu quo ou diminution de l'accessibilité ?

Dans un premier temps, le maintien du plafond de prêt pour les boursiers et boursières de l'AFÉ ne constitue pas à proprement parler une bonification. Il permet certes d'annuler l'impact du dégel sur la situation financière des 46 000 personnes touchées par cette mesure, mais elle ne réduit pas leur niveau d'endettement. Mais surtout, elle ne touche que 17% des étudiants et étudiantes universitaires. L'allocation spéciale pour les bénéficiaires de prêts seulement augmente, quant à elle, de façon drastique le niveau d'endettement des 15 000 étudiants et étudiantes touchés-



22. Il est possible que vous rencontriez deux chiffres pour mesurer les dépenses liées aux bonifications de l'AFÉ, soit 116 millions et 118 millions. Les deux chiffres sont bons : le premier correspond aux dépenses prévues pour 2016-2017 et le second aux dépenses prévues pour 2017-2018.



e-s et risque de précariser davantage leur situation. Ajoutons à ce dernier chiffre les bénéficiaires de prêts seulement qui n'atteindront pas immédiatement le plafond de prêt maximal, soit 8000 étudiant-e-s qui verront eux et elles aussi leur endettement augmenter au rythme des hausses de frais. Ce qui nous donne le portrait que l'on observe dans le graphique ci-bas.

L'amélioration du programme de remboursement différé, quant à elle, ne fait que repousser pendant un certain temps le remboursement du prêt pour les personnes dont la situation financière est la plus instable après la fin des études à temps plein²³. Cette mesure ne constitue toutefois pas une amélioration de l'accessibilité aux études. Tout au plus rend-t-elle compte de la conscience que le gouvernement a de la hausse importante de l'endettement que va causer le dégel et de l'impossibilité dans laquelle au moins 29 000 ex-étudiants et ex-étudiantes se trouveront à la fin de leurs études de rembourser les prêts étudiants dont ils et elles auront bénéficié.

La seule véritable bonification, au sens où elle apporte une amélioration par rapport à la situation actuelle est la diminution de la contribution exigée des parents et des conjoints et conjointes. La diminution proposée par le gouvernement est toutefois bien timide. En 2007, selon Statistiques Canada, le seuil de faible revenu pour une famille de deux parents et deux enfants était de 32 000\$ à 40 000\$, selon la taille de la ville de résidence. En ce sens, la hausse du seuil à 35 000\$ démontre que le gouvernement persiste à considérer que la plupart des parents peuvent contribuer aux études de leurs enfants tout en vivant sous le seuil de faible revenu. Aussi, il y a déjà plusieurs années que la FEUQ revendique une hausse du seuil de contribution à 45 000\$ pour une famille de deux parents

et deux enfants. Le Comité consultatif sur l'Aide financière aux études est, quant à lui, encore plus exigeant et réclame depuis quelques années que le seuil de contribution parentale rejoigne celui fixé par le Programme Canadien de Prêts aux Étudiants, qui était de 50 000\$ en 2005 et de 70 000\$ en 2007[15, p.67].

Pour la dernière mesure, nous ne comprenons toujours pas de quelle manière elle est censée compenser la hausse des frais. Aussi, nous nous abstenons de commentaires sur ce qui nous apparaît tout simplement dérisoire.

En définitive, si nous pouvons sembler bien critique de ces mesures, il importe de souligner qu'il ne s'agit pas de nier qu'elles permettront certainement d'améliorer le sort de ceux et celles qui en bénéficieront, dans le contexte du dégel à venir. En d'autres termes; c'est mieux que rien! Il est clair cependant que ces mesures sont insuffisantes. D'une part, elles n'annulent la hausse des frais de scolarité que pour les boursiers et boursières, soit moins du cinquième de la population étudiante universitaire. Pour les autres, elles se traduisent seulement par une hausse de l'endettement, un étalement du remboursement de la dette sur une plus longue période, ou, pour la plupart des étudiants et étudiantes, une absence totale d'aide. En ce sens, elles ne règlent non seulement aucune des critiques qui sont adressées à l'Aide financière aux études depuis plusieurs années, mais elles ne maintiennent pas même le statu quo en matière d'accessibilité. Même la diminution de la contribution parentale qui aurait pu permettre un accès plus large aux bourses est si timide et si tardive par rapport aux années de non indexation qu'elle n'aura qu'un impact assez mineur.

23. Rappelons que les remboursements du prêt étudiant commencent dès la fin des études à temps plein, ce qui signifie que des paiements mensuels seront exigés autant d'étudiants et d'étudiantes qui ont dû passer à des études à temps partiel ou qui ont abandonné leurs études (temporairement ou définitivement), que de ceux et celles qui ont obtenu leur diplôme. Une petite précision toutefois : l'AFÉ permet de suspendre les études à temps plein à deux reprises pour une durée de six mois, sans exiger de remboursement du prêt, selon certaines conditions.



2.6 Les cégepiens et cégepiennes ne sont pas concerné-e-s par la hausse des frais universitaires

Il est erroné de croire que la hausse des frais de scolarité à l'université n'affectera pas la population étudiante collégiale. De fait, dans un premier temps, une partie importante des étudiants et étudiantes du cégep iront plus tard à l'université et subiront donc la hausse des frais. Selon la Fédération des Cégeps, près de la moitié des étudiantes et étudiants du cégep sont inscrits et inscrites dans un programme préuniversitaire[20] et se dirigent donc probablement vers des études universitaires. D'ailleurs, en 2001, 79% des diplômé-e-s d'un programme préuniversitaire poursuivaient sans interruption leurs études au niveau universitaire. Quant à ceux et celles de la formation technique, 22% choisissaient tout de même de s'inscrire à l'université immédiatement après avoir complété leurs études collégiales[33]. D'autres étudiants et étudiantes de la formation technique choisiront eux et elles aussi, après avoir passé quelques années sur le marché du travail, d'approfondir leurs études à l'université.

D'autre part, l'éducation accessible et de qualité est également un enjeu de taille actuellement au cégep, alors que le gouvernement impose des coupures budgétaires importantes, coupures qui vont se refléter directement sur les conditions d'études des étudiant-e-s. En mai dernier, des coupures de 35,5 millions de dollars pour l'ensemble du réseau collégial ont été annoncées par la ministre Beauchamp[16]. Le Ministère de l'Éducation, du loisir et du sports (MELS) avait déjà forcé les cégeps à réduire leurs dépenses suite au dépôt du budget 2010-2011 et de la loi 100. Aussi, une dizaine de syndicats et d'associations étudiantes ont déjà dénoncé ces coupes. Lorsqu'un cégep doit réduire ses dépenses administratives, il ne peut qu'amputer les services à la population étudiante ou les conditions de travail de ses employé-e-s. Au Collège de Maisonneuve, par exemple, les réductions budgétaires se sont traduites par des coupures de poste au service d'animation, à la bibliothèque, et un poste d'intervenant psychosocial. Les cégeps pourraient égale-

ment décider dans le futur de refile la facture directement aux étudiants et étudiantes par le biais de frais afférents en tout genre. Finalement, depuis environ 15 ans, les cégeps ont aussi recours, pour économiser, à la sous-traitance de divers services qui étaient autrefois dispensés par le personnel de soutien. En faisant un parallèle avec le milieu universitaire, on voit donc apparaître au collégial les mêmes symptômes d'une privatisation progressive, que les universités ont déjà subie.

Dans le même ordre d'idées, les derniers déficits budgétaires vécus par les cégeps remontent à l'année 2003-2004, où le manque à gagner oscillait entre 11 000\$ et 190 000\$ pour 40% de ceux-ci[6]. L'idée d'instaurer des frais de scolarité au collégial avait alors été lancée par la Fédération des cégeps[10]. Elle refait d'ailleurs à nouveau surface alors que les coupures annoncées sont encore plus importantes que les précédentes. Le parti libéral avait aussi voté en 2009 une résolution en faveur de l'imposition de frais de scolarité au cégep. Cette position avait alors suscité bien des réactions défavorables, mais après une hausse des frais à l'université, le gouvernement se sentira peut-être plus en confiance pour aller de l'avant avec ce projet.

Enfin, il importe aussi de se défaire de la tendance à ignorer tout ce qui ne nous affecte pas personnellement ou immédiatement. S'opposer à la hausse des frais, c'est aussi une question de solidarité sociale, de vision de l'éducation. Les frais à l'université ont justement été gelés pour donner la chance à plus de gens d'accéder aux études, pour ne plus réserver les études supérieures aux plus riches. Se battre pour l'éducation universitaire, ce n'est pas se battre uniquement pour les universitaires : c'est lutter pour une éducation pour tous et toutes, pour une société plus juste et contre la marchandisation de l'éducation de manière générale. La lutte contre la hausse a besoin de la coopération de tous et toutes les étudiant-e-s pour être défendue réellement.



2^e

Partie

**Au-delà des constats fatalistes
des « Lucides », la révolution
tarifaire.**

Démentir les fatalités économiques

C'EST SANS DOUTE le nœud argumentatif le plus difficile à contrer parce que sa contestation doit se faire sur plusieurs fronts. La question de la crise des finances publiques nous amène nécessairement sur le terrain de la peur et de l'impuissance face à l'avenir économique du Québec. Or, sur le terrain de la guerre des chiffres, il est clair que nous ne disposons pas des mêmes ressources que les «Lucides», institut économique de Montréal et chercheurs du gouvernement. Nous avons donc tenté de réunir ici les données les plus frappantes en réponse aux arguments qui nous sont le plus souvent rapportés sur la hausse des frais. Toutefois, il est clair qu'au-delà des débats de chiffre, c'est sur un autre terrain que se joue la véritable

lutte sur ce sujet. Aussi, il faudrait rappeler que l'économie est une création humaine ; que ses lois ne sont pas celles de la nature, mais celles que nous lui concédons. L'État a donc le pouvoir et la légitimité de ne pas se plier aux diktats de l'économie de marché. De manière plus pragmatique, nous croyons que dans la mob un par un, une stratégie efficace est d'entamer le dialogue par la démonstration que les politiques actuelles du gouvernement ne sont pas de simples fatalités devant la crise des finances publiques. C'est ce que nous tenterons de faire au cours de cette section-ci ; nuancer le danger des menaces qui pèsent sur notre avenir, et souligner le rôle du gouvernement face à celles-ci.

3.1 Les finances publiques seraient dans une situation précaire

L'économie du Québec est en constante croissance

Un des principaux indicateurs de la santé économique d'un pays est la croissance de son Produit intérieur brut (PIB). Cette mesure représente la somme des valeurs des biens et services produits au cours d'une année et donne un aperçu de la richesse d'un pays. Selon l'IRIS, le PIB du Québec se porte bien :

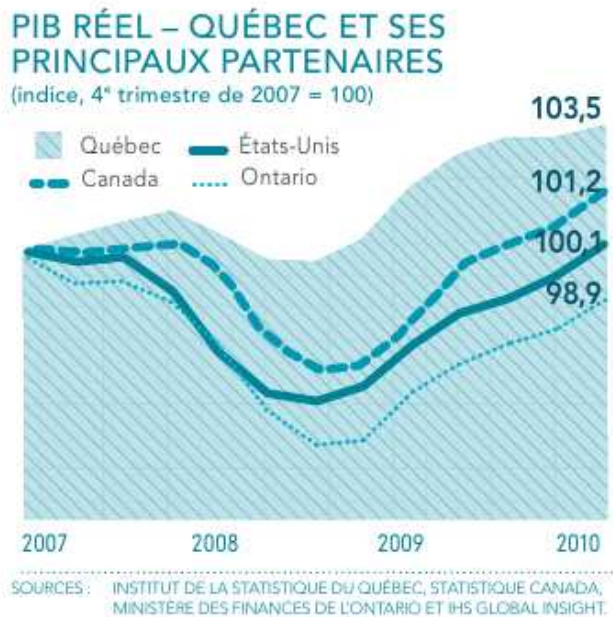
[...] si les revenus de l'État ont augmenté aussi rapidement lors des dix dernières années, c'est essentiellement grâce à la période de croissance économique et de prospérité qu'ont connue au cours de cette période le Québec et le reste du monde occidental. En effet, de 1997 à 2006, le produit intérieur brut (PIB) du Qué-

bec est passé de 175 MM\$ à 263,8 MM\$, soit une hausse de 50,8%. Cette période de prospérité économique est confirmée par l'évolution des bénéfices nets avant impôts des entreprises québécoises qui, de 2001 à 2007, ont augmenté de plus de 50%[18, p.2].

Et, de fait, si l'on suit les données du Tableau statistique canadien publié par Statistique Canada, on observe que depuis 1995, le taux de variation annuel du PIB réel du Québec a constamment été supérieur à 1%, exception faite de l'année 2009, qui affiche un taux de -0,3%, ce qui constitue tout de même l'un des taux les plus élevés parmi les provinces canadiennes[55]. Aussi, le gouvernement du Québec a récemment publié le graphique ci-contre dans un dépliant visant à

vanter l'économie du Québec auprès de potentiels investisseurs[43, p.5].

L'analyse de ce tableau est simple : alors que les autres économies nord-américaines semblent peiner à retrouver une croissance de leur PIB depuis la crise, celui du Québec n'a presque jamais cessé d'augmenter. Or, si la richesse produite au Québec est en croissance constante depuis la fin des années 90 et que la crise ne semble pas avoir affecté celle-ci de façon significative, on peut légitimement se demander par quel procédé elle se traduit par des finances publiques aussi précaires qu'on nous les décrit.



3.2 La dette de l'État québécois et le vieillissement de sa population nous menacent.

« D'ici quelques années tout au plus, nos rêves — en fait, pas les nôtres, mais ceux de nos enfants — seront brutalement interrompus par des coups sur la porte : les huissiers ! »

– [5]

Si l'on en croit les « Lucides », le Québec fait face à deux dangers imminents qui menacent non seulement sa stabilité, mais sa survie économique : la dette publique et le vieillissement de la population. De fait, au cours des prochaines années, on s'attend à ce qu'une partie importante de la population active quitte le marché du travail pour la retraite, diminuant ainsi les revenus que tire l'État des impôts. De plus, le vieillissement de la population signifiera une augmentation des coûts de santé alors même que ces coûts seront répartis sur un nombre plus restreint de contribuables. À ce choc démographique aux allures catastrophiques, viendrait s'ajouter une dette astro-

nomique, résultat d'années de dépenses exagérées. En d'autres termes, selon ce discours, dans quelques années, le nombre réduit de travailleurs et travailleuses ne sera plus en mesure de financer les coûts importants liés aux programmes sociaux et au service de la dette, ce qui risque de mener le Québec au bord de la faillite.

Dédramatiser l'ampleur de la dette du Québec¹

Depuis quelques années, la question de la dette du gouvernement du Québec est un argument massue permettant aux « Lucides » de couper court à toute discussion et de convaincre la

1. Cette section reprend les éléments principaux de l'excellent document « L'heure juste sur la dette du Québec » que publia l'économiste Louis Gill lors d'une conférence de presse regroupant les trois principales centrales syndicales de même que trois importants groupes de recherches de gauche en économie (IRIS, Économie autrement et IREC). Aussi, toute donnée concernant la dette mentionnée dans cette section, sauf indication contraire, provient du dit document.



Tableau 3.1 – Composante des diverses mesures de l'endettement au Québec, 31 mars 2009

TYPE DE DETTE		% DU PIB
Dettes brute du gouvernement		50%
Dettes nette du gouvernement		43%
Dettes locale du secteur publique		69%
Information requise par les autorités de réglementation		60%
Méthode de l'OCDE (dettes brute)	Avec portion de la dette du Canada	54%
	Sans portion de la dette du Canada	94,50%

population de l'aspect inévitable des mesures assassines préconisées. La réduction de la dette serait une urgence nationale selon trois principaux constats :

1. Nous pourrions devenir « esclave des diktats des agences de notation² et des bailleurs de fonds, [rendant] les finances publiques (...) vulnérables à la moindre variation des taux d'intérêt »[35, p.33]. Autrement dit, si notre dette reste élevée, nous ne pourrions plus faire les emprunts nécessaires au bien-être de notre économie.
2. La dette imposerait un fardeau annuel insoutenable en frais d'intérêts, qui réduirait à néant la marge de manœuvre du gouvernement et compromettrait les programmes sociaux.
3. La dette du Québec, découlant de décennies de surconsommation de services publics par une population vivant au-dessus de ses moyens, aurait atteint un seuil critique. Elle reporterait sur les générations futures le financement de dépenses dont la

génération actuelle profite et créerait ainsi une iniquité et un conflit entre générations.

Au cours de cette section, nous tenterons de décortiquer chacun de ces arguments, afin d'évaluer l'importance. Avant tout, nous devons souligner que, compte tenu de sa complexité et de la grande diversité des manières de l'évaluer, la dette est un terrain des plus fertile pour semer la désinformation. Et ceux qui ont intérêt à le faire ne s'en privent pas. C'est pourquoi nous tenterons, en premier temps, de résumer simplement les principales composantes de la dette du Québec.

Dettes brute et dette nette

À des fins de démonstration, nous pouvons faire une analogie avec le budget d'un individu³ ; ce n'est qu'en fonction de son revenu (le PIB) et de ses investissements (les actifs financiers) que nous pouvons déterminer la gravité de ses dettes totales (dettes brute)⁴. Indiquer la dette brute d'un pays sans offrir le portrait global, ça n'a aucun sens. La Norvège, par exemple, avait une dette brute à 56% de son PIB en 2008. Mais elle avait aussi accumulé une cagnotte de plusieurs cen-

2. Les agences de notation sont des entreprises privées devant établir la cote de crédit d'une entreprise ou d'un pays spécifique, quantifiant ainsi le niveau de confiance que nous pouvons attribuer à ces dites compagnies ou dits pays. Ainsi, la cote attribuée aura une influence sur la capacité d'emprunt d'un pays, de même que sur les taux d'intérêt qui lui seront imposés.

3. Il est important de spécifier que l'analogie avec le budget d'un individu se limite à des fins de vulgarisation, puisque cette même analogie est souvent utilisé pour justifier la nuisance de l'endettement. Un seul exemple suffit à démontrer la différence cruciale entre la situation d'un individu endetté et celle d'un État : ce dernier peut décider de relever ses revenus quand il le désire.

4. Nous n'insisterons jamais assez sur ce point, il ne faut jamais dissocier une dette de ses actifs, tel que nous le rappelle un économiste de l'IEDM, un peu malgré lui, lorsqu'il soutient : « Si vous voulez faire peur à vos enfants, prenez la dette brute par habitant, elle ne tient pas compte de la capacité de payer, ni des actifs du gouvernement. » Source : [37]



taines de milliards, ce qui fait qu'en réalité, la dette nette de la Norvège est à moins 125% de son PIB.

Quelle mesure d'endettement choisir ?

Comme si la question de la dette n'était pas suffisamment complexe, les concepts de dette brute et de dette nette ne représentent pas les seules manières d'évaluer l'importance de la dette du Québec. Le tableau 3.1 (voir page 36) démontre bien à quel point la mesure que l'on choisit change complètement le portrait que nous pouvons avoir de la dette.

Il est intéressant de remarquer que la mesure menant au chiffre le plus élevé, soit celle de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE)⁵ affichant un endettement de 94.5% du PIB, est celle qui est constamment brandie par le gouvernement et ses porte-paroles « lucides ». Le Québec en arriverait ainsi au 5^e rang des pays les plus endettés. Il s'agit ici d'un des arguments les plus efficaces pour instaurer la panique face à la dette. Pourtant, si nous prenons quelque temps pour regarder calmement la situation, nous pouvons désamorcer ce constat-choc ; la question principale n'est pas tant de savoir si nous sommes les plus endetté-e-s, mais bien de savoir quel est le réel danger d'une telle dette. Or, un des principaux dangers d'une dette élevée, tel que le soutient lui-même le comité consultatif, est la question de la dépendance aux fameuses agences de notations. Cependant, nous pouvons voir dans le tableau ci-dessus que ces agences n'utilisent pas la méthode de l'OCDE afin de déterminer notre endettement, mais une méthode

menant à un portrait beaucoup moins sombre⁶. Autrement dit, d'un côté, lorsque le gouvernement présente la question de la dette au public, il mobilise un chiffre alarmant de 94.5% alors que, d'un autre côté, lorsqu'il doit chiffrer sa dette devant les agences de notations, il présente un montant bien moindre soit 60%.

Malgré tout, l'argument voulant que nous soyons en tête de la liste des pays les plus endettés fait rage au sein des médias. Il importe donc d'amener deux importants bémols à la méthode de l'OCDE.

L'ajout d'une part de la dette fédérale

Un élément permettant de gonfler le chiffre de la dette est que le gouvernement considère, sans motiver cette option, qu'il faut imputer à la dette du Québec une portion de la dette du gouvernement du Canada, proportionnellement au poids démographique du Québec dans l'ensemble canadien⁷. Il s'agit ainsi d'un ajout de 123 milliards, qui représente 44% de l'endettement brut du Québec. Or, en premier lieu, cet énorme gonflement de l'endettement du Québec est tout à fait injustifié ; le Québec n'a aucun pouvoir et aucune responsabilité dans les décisions du gouvernement fédéral qui mènent à l'accumulation de sa dette (par exemple ses nombreuses et coûteuses opérations militaires), ni aucune responsabilité de payeur de dernière instance de cette dette.⁸

En second lieu, il est possible de démontrer l'absurdité de ce calcul qui y mène en tentant de l'appliquer aux principales puissances économiques du Canada et des États-Unis soit, respecti-

5. Organisation existant depuis 1960, elle succède à l'OECE (organisation européenne de coopération économique) qui s'occupait de superviser la reconstruction de l'Europe après la Seconde guerre mondiale. Elle regroupe aujourd'hui 34 pays membres et produit des analyses socio-économique recommandant, le plus souvent, l'adoption de mesures néolibérales. Elle dicte, en quelque sorte, ce qui constitue de bonnes pratiques économiques en établissant des indicateurs et des critères de performances pour les pays.

6. Ce calcul de la dette inclut principalement la dette totale du secteur public (dette brute + les dettes d'Hydro-Québec, du secteur de la santé, des municipalités, etc.) diminuée des engagements envers les régimes de retraite.

7. Rappelons que la part de dette fédérale n'est nullement prise en compte par les agences de notation.

8. Le calcul de la portion de la dette du Canada à imputer au Québec (de laquelle il faudrait diminuer la part québécoise des actifs canadiens, ce qui n'est jamais fait, mais qui diminuerait de beaucoup le « gonflement » de la dette québécoise), serait nécessaire en cas d'accession du Québec à l'indépendance. Mais nous n'en sommes pas là, et la dette du Québec continue à être évaluée dans le cadre constitutionnel actuel.



Tableau 3.2 – Différentes méthodes de calcul de la dette en % du PIB en 2009

MÉTHODE DE CALCUL	ONTARIO	CALIFORNIE
Dette brute	30%	8%
Dette méthode OCDE (sans part fédérale)	38%	27%
Dette méthode OCDE (avec part fédérale)	80%	89%
% de dette provenant de l'ajout du fédéral	53%	70%

Tableau 3.3 – Dette en % du PIB

Année	DETTE BRUTE		DETTE NETTE	
	2008	2009	2008	2009
Québec	—	94,50%	—	40,50%
Moyenne OCDE	78,40%	90%	41,90%	50,20%

vement, l'Ontario et la Californie (voir tableau 3.2 ci-haut).

Ainsi, relativement peu endettés, l'Ontario et la Californie figurent parmi les territoires les plus endettés du monde, immédiatement derrière le Québec, lorsque leur endettement est calculé selon cette méthode invalide qui incorpore cette composante illégitime prépondérante qu'est une portion de la dette du gouvernement central.

Une comparaison fautive

Lorsque le gouvernement fait référence à la moyenne de l'OCDE, il compare la dette du Québec en date de 2009 aux montants de l'OCDE de l'année précédente, 2008, même si la moyenne de l'endettement des pays membres a radicalement augmenté de onze points de pourcentage entre 2008 et 2009, en bonne partie en raison de la crise économique. Ce qui donne l'écart suivant (voir tableau 3.3 ci-haut).

De plus, si l'endettement brut du Québec est légèrement au dessus de la moyenne de l'OCDE, il est intéressant de voir que l'endettement net, lui, est nettement sous cette moyenne, plaçant le Québec au 12^e rang, soit sous l'ensemble des pays du G7, à l'exception du Canada. Autrement dit, à l'encontre du gouvernement qui, en considérant l'endettement brut, affirme que le Québec est au

5^e rang des pays les plus endettés, nous affirmons, en considérant l'endettement net, que le Québec est moins endetté que toutes les principales puissances économiques de ce monde, à l'exception du Canada.

Qui plus est, tel que nous l'avons déjà mentionné, le Québec fut touché moins durement par la récente crise financière ; alors que le Fonds monétaire international prévoyait en octobre dernier, pour les principaux pays industrialisés, un déficit budgétaire moyen de 10% du PIB en 2009 et en 2010, et de 6% en 2014, le déficit prévu au Québec n'est que de 1,6% du PIB pour les années financières 2009-2010 et 2010-2011.

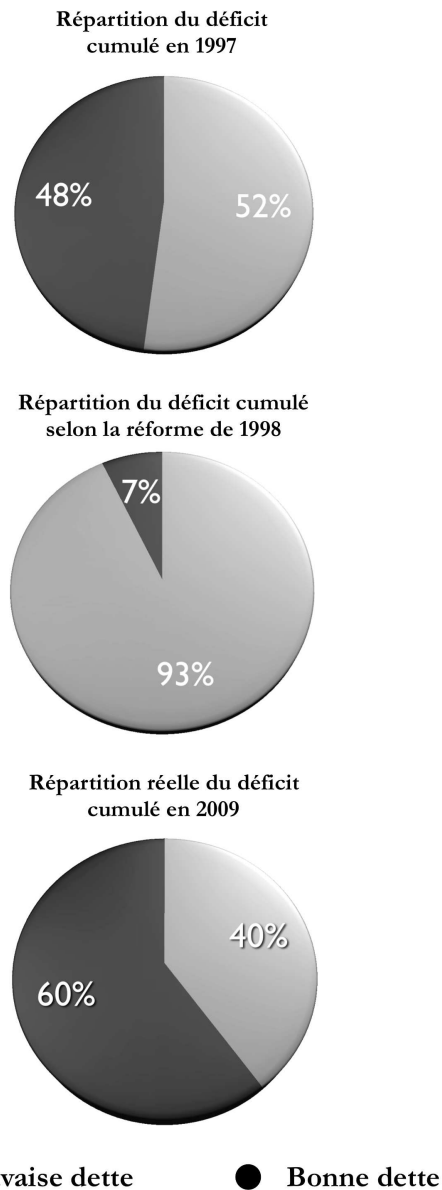
Bonne dette ou mauvaise dette ?

Attaquons maintenant un autre argument fort : la dette du Québec serait, pour les deux tiers, constituée d'une « mauvaise dette », contractée pour financer les « dépenses d'épicerie », c'est-à-dire les dépenses courantes, et pour le tiers seulement d'une « bonne dette », contractée pour financer l'acquisition d'immobilisations⁹ ; elle serait la conséquence d'un abus de services publics par les Québécois et Québécoises qui vivraient au-dessus de leurs moyens.[22] Soyons clair-e-s, cela est faux. La réalité est exactement le contraire. La raison en est simple : en 1997 eut

9. Les immobilisations sont des biens corporels qui : 1- Sont conservés pour être utilisés aux fins de la production ou de la fourniture de marchandises, de la prestation de services ; 2- Ont une vie utile de plus d'un exercice et sont destinés à une utilisation continue ; 3 - Ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. (Source : [41])



lieu une réforme comptable permettant de changer du tout au tout la notion de déficit cumulé¹⁰. Les trois diagrammes ci-dessous résument les effets de cette réforme à leur plus simple expression :



Du jour au lendemain donc, en changeant de colonne une majeure partie de ce qui était auparavant considéré comme des immobilisations dans le compte des dépenses courantes, l'équilibre relatif entre bonne dette et mauvaise dette se transforme en une situation catastrophique. En réalité, de 1997 à 2009, les excès de dépenses courantes ne représentent qu'un milliard de dollars de l'augmentation de la dette (qui est de 24 milliards de \$) et ce, selon les dires mêmes du gouvernement¹¹[21]. Ainsi, en date du 31 mars 2009, le Québec serait loin de vivre au-dessus de ses moyens, puisqu'il aurait réussi à diminuer la part de mauvaise dette durant les 10 dernières années (voir le troisième diagramme).¹²

Que faire avec la dette ?

En somme, la dette du Québec ne serait pas aussi élevée que le soutiennent le gouvernement et ses « lucides », la comparaison avec les autres pays est loin d'être désastreuse et la dette est majoritairement une « bonne dette ». Ne reste que l'argument central voulant que la croissance du service de la dette, soit la part des revenus budgétaires consacrée au paiement des intérêts de celle-ci, soit insoutenable pour le gouvernement. Autrement dit, de plus en plus de fonds seraient consacrés à la dette, menaçant de fait même la capacité de financer les services publics. Or, pour faire court, nous pouvons simplement dire que, comme le service de la dette est proportionnel à la dette (il correspond à la dette multipliée par le taux d'intérêt) et que les revenus budgétaires peuvent être exprimés comme une proportion (relativement constante) du PIB, la part du service de la dette dans les dépenses budgétaires varie comme le rapport de la dette au PIB. Autrement dit, si le PIB croît plus vite que la dette, l'im-

10. Nous ne considérons pas qu'il est essentiel de décrire ici le complexe processus comptable derrière cette réforme, pour une description plus précise voir le document de Louis Gill.

11. Ajoutons ici que le tiers de la dette, soit les mauvaises dettes, résultats de déficits budgétaires présentés comme le résultat d'excès de dépenses, est essentiellement la conséquence de revenus insuffisants, découlant au premier chef de réductions des impôts des entreprises et des nantis.

12. Il est évident que nous devons mettre un bémol à cette analyse. Les impacts de la récente crise financière (dont la tapageuse débâcle de la Caisse de dépôt et placement) à occasionnée un important déficit budgétaire de 4.3 milliards de dollars en 2009-2010. Ainsi, la proportion de 40% de mauvaise dette en 2009 sera plus importante à la fin de l'année 2010.



portance du service de la dette diminuera. Ainsi, nous renvoyons au premier des trois principaux constats que nous pouvons dresser face à la dette :

1. Il est inopportun de consacrer des sommes précieuses à la réduction de la dette parce que la réduction du rapport de la dette au PIB est davantage le résultat d'une croissance du PIB plus rapide que celle de la dette, et que le coût de sa réduction est plus élevé que les économies qui en découlent.
2. À l'argument du conflit des générations, nous rétorquons que les sommes investies dans la réduction de la dette seraient mieux utilisées si elles étaient consacrées à l'amélioration des services publics. Le pire legs à transmettre aux prochaines générations serait des services publics dilapidés et des infrastructures désuètes. Au contraire, le meilleur legs à laisser aux générations futures et la meilleure dotation à offrir à la génération actuelle consistent dans les investissements dans la santé, l'éducation et les infrastructures sociales, qui sont la base de la richesse actuelle et future.
3. Contrairement à un préjugé tenace, qui les présente comme le résultat d'excès de dépenses, les déficits budgétaires qui sont à l'origine de la « mauvaise dette » sont davantage la conséquence de revenus insuffisants, découlant au premier chef de réductions des impôts des entreprises et des nantis. Et le Québec, qui entend réduire encore plus les impôts des entreprises, est d'ores et déjà parmi les pays où la fiscalité leur est le plus favorable.

Relativiser le choc démographique

Le premier argument que nous pouvons opposer aux thèses catastrophiques du choc démographique est que le Québec contemporain est plus riche, en termes matériels, qu'à n'importe quel autre moment de l'histoire. Il n'y a aucune raison qui justifierait notre incapacité à

subvenir aux besoins de tous et toutes si cette richesse était équitablement redistribuée. Cela dit, nous devons premièrement comprendre comment se font des prévisions démographiques. Périodiquement, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) présente trois projections démographiques : une prévision faible de la population totale, une moyenne et une forte. Habituellement, la projection moyenne est utilisée comme projection de référence. Or, les « Lucides », afin de justifier leurs constats catastrophiques, se basent sur la prévision faible. Qui plus est, l'ISQ a révisé récemment ses projections à la hausse, de par le mini « baby-boom » qu'a connu le Québec dans les dernières années. Aussi, en nous basant sur la nouvelle projection de référence, nous pouvons nous attendre à ce qu'en 2056, nous soyons 3 millions de plus que ce que prévoyait la projection faible dont usent les « lucides ».

Aussi, l'évolution démographique du Québec est loin d'être une fatalité ; si le Québec connaît présentement un mini « baby-boom », c'est que l'État, en appliquant une politique familiale avantageuse, a eu un effet évident sur le taux de natalité. D'autre part, par l'augmentation ou la réduction de l'immigration, le gouvernement peut réguler la croissance de sa population. Autrement dit, il est du ressort politique de l'État de contrôler sa démographie. De plus, assurer le développement de la société ne repose pas uniquement sur la croissance de la population en nombre, mais sur la possibilité donnée à chacun et chacune de participer pleinement à l'activité sociale. Or, il nous semble que l'implantation de programmes sociaux forts, comme des systèmes d'éducation et de santé publics de qualité sert précisément un tel objectif.

Finalement, en réponse aux inquiétudes selon lesquelles le vieillissement de la population se traduirait par une croissance vertigineuse des coûts de santé, une recherche récente de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) nous apprenait que l'augmentation de ceux-ci proviendrait en majorité, non pas du vieillissement de la population, mais



Tableau 3.4 – Projection démographique (en millions de personnes) de l’institut de la statistique du Québec

	POPULATION PROJETÉE EN 2051 (SELON LE RAPPORT DE 2003)	POPULATION PROJETÉE EN 2056 (SELON LE RAPPORT DE 2009)
Faible	6,32	7,8
Référence	7,83	9,2
Forte	9,03	11

bien de l’augmentation faramineuse du coût des médicaments et de la technologie médicale, passant de 6% du budget de la santé à 20%. Pourtant, l’État pourrait mettre un frein au monopole des compagnies privées qui contrôlent l’industrie pharmaceutique, notamment en favorisant l’utilisation de médicaments génériques (copies de médicaments brevetés) et de pratiques alternatives¹³.

Si les finances publiques sont présentement à sec, c’est que l’État se prive volontairement de revenus

Nous venons de voir que la richesse produite au Québec est en hausse constante et que la dette et le vieillissement constituent des menaces que, sans sous-estimer, nous pouvons tout de même relativiser. Aussi, affirmons-le clairement : au Québec, nous n’avons pas un problème de création de richesse, mais de redistribution de la

richesse. Si le gouvernement manque présentement d’argent, il faut rappeler qu’un budget n’est pas constitué que de dépenses, il est également constitué de revenus. Or, au cours des dernières décennies, le gouvernement s’est privé volontairement de revenus, que ce soit de la part des entreprises ou des individus¹⁴.

L’étude du tableau 3.5 à la page 42 peut sembler complexe, mais est relativement simple¹⁵ : premièrement, les revenus gouvernementaux provenant des entreprises ont presque diminué de moitié entre 1964 et 2004¹⁶. Si l’on considère ces revenus en rapport au PIB du Québec, l’on peut voir que cette diminution de la contribution des entreprises est encore plus importante. Traduction : alors que le Québec produit encore plus de richesse et que les compagnies sont prospères¹⁷, les entreprises contribuent moins. Aussi, « si l’impôt des entreprises payé au gouvernement du Québec représentait toujours 6.8% du

13. Il y a quelques années, le professeur d’économie Léo-Paul Lauzon révélait, au sein d’une brève au titre des plus sympathiques, que l’État du Québec possédait, auparavant, une société pharmaceutique du nom de Biochem Pharma. Celle-ci fut vendue « à des parvenus comme Francesco Bellini qui l’a vendue à des Anglais puis est allé s’installer en Alberta avec « nos » millions pour ne pas payer d’impôts ». (Source : [30])

14. Pour plus de détails sur les mécanismes d’évasion fiscale, lire la section 3.1 de l’argumentaire 2010-2011.

15. Bien évidemment, nous devons poser quelques réserves à cette démonstration ; comparer le Québec des années 1964 et celui des années 2004, c’est presque comparer deux sociétés distinctes. Par exemple, le contexte économique jusqu’au début des années 1980 n’était pas du tout le même que dans les trois décennies suivantes. Une véritable comparaison nécessiterait donc une compréhension plus large des transformations sociales qui ont eu cours durant cette période. Le présent document n’a toutefois pas pour objet de fournir une telle analyse. Aussi, nous croyons tout de même que cette comparaison fournit le recul historique qui permet de rendre visible ce que la CÉSÉ-UQAM nomme « l’autre déséquilibre fiscal », soit le déplacement lent et progressif de la charge fiscale des entreprises vers les individus.

16. Soulignons ici que ces données sont en dollars constants et non en dollars courants, ce qui permet de comparer, à valeur égale, des données monétaires renvoyant à des années éloignées. Autrement dit, la pondération de ces données en dollars constants permet « d’annuler » la hausse du coût de la vie, et d’avoir ainsi une idée juste de ce que représentait réellement un montant d’argent quarante ans auparavant. Si nous n’avions pas pondéré le montant de 1964, il serait probablement ridicule (ne se chiffrant même pas en millions de dollars) et fausserait complètement la comparaison.

17. Rappelons la croissance du PIB et des taux de profits mentionnée plus haut.



Tableau 3.5 – Impôts sur le revenu, taxe sur le capital et taxe de vente au détail (TVQ) provenant des particuliers et des compagnies, comparaison entre 1964 et 2004, gouvernement du Québec

		IMPÔTS SUR LE REVENU, TVQ ET TAXE SUR LE CAPITAL (G\$ CONSTANT DE 2004)	PART DES IMPÔTS ET DE LA TVQ (% DU PIB QUÉBÉCOIS)
Particuliers	1964	10,2	11,2
	2004	25,3	9,5
Compagnies	1964	6,2	6,8
	2004	3,6	1,5

PIB plutôt que 1.5%, le Québec bénéficierait de 13 milliards \$¹⁸ de plus dans son budget annuel [...] »[32, p.12]. D'autre part, l'IRIS a démontré que, depuis 2000, l'État québécois s'est progressivement privé de 9,8 milliards de dollars annuels par l'octroi de baisses d'impôts et de déductions fiscales qui ont principalement bénéficié à la frange la plus aisée de la population[18, p.5].

Quand Bachand se permet d'utiliser comme un argument le fait que la proportion du financement de l'éducation assumée par les étudiants et étudiantes était beaucoup plus élevée en 1964-1965 qu'aujourd'hui, on peut donc lui rappeler que si la proportion du financement de l'État assumée par les entreprises était également la même, c'est plus de 13 milliards de dollars supplémentaires dont nous bénéficierions. Si nous sommes prêts et prêtes à concevoir que le contexte a trop changé pour qu'une telle comparaison soit valide, ce n'est donc que pour mieux invalider son argument. Quant aux 9,8 milliards dont l'État s'est amputé depuis 2000, ils équivalent presque aux 11,2 milliards de manque à gagner que Bachand invoquait dans le budget 2010, afin de justifier la vague de tarifs et de coupures[7, p.6]. On voit donc que la baisse de la contribution de certains et certaines se traduit par une hausse de la tarification.

Or, cette transformation de la fiscalité n'est pas un phénomène isolé au Québec. Au contraire, le phénomène est mondial, et il est de taille : « En moyenne, les pays de l'OCDE ont réduit leur taux d'impôt sur les sociétés de 40% ces vingt dernières années. [...] Les taux moyens d'imposition des sociétés dans l'ensemble des pays de l'OCDE sont passés de 33,6% en 2000 à 27,6% en 2007. » Au Canada cette mesure néolibérale est particulièrement marquée : « ces taux ont chuté de 50% depuis l'an 2000 (de 29,9% en 2000 à un taux de 15% prévu pour 2012). C'est la plus importante réduction d'impôt de l'histoire du Canada et la plus importante de tous les pays de l'OCDE. »[1, p.31].

Pour mieux enfoncer le clou, Radio-Canada nous apprenait récemment que « les experts de l'OCDE s'inquiètent de certains avantages fiscaux accordés aux entreprises. En les éliminant, le Canada aurait pu percevoir 210 milliards de dollars supplémentaires en 2008, selon l'étude »[45]. En outre, « l'étude recommande aux gouvernements de mieux encadrer les dispositions fiscales favorables aux sociétés, voire de les supprimer. » Les coûts de nos revendications apparaissent alors bien maigres face aux sommes astronomiques qu'il serait possible d'aller chercher. Il s'agit donc d'une problématique que la seule volonté politique serait à même de régler.

18. Ce chiffre ne sert qu'à des fins d'illustration de l'ampleur des sommes dont le gouvernement s'est privé depuis 1964 ; il n'est pas dit qu'il soit possible ou même souhaitable d'en récupérer l'intégralité.



3.3 Il est normal de diminuer la contribution des compagnies puisque les avantages fiscaux accordés à celles-ci sont le seul moyen de créer de la richesse et de l'emploi.

Les compagnies n'investissent pas, mais épargnent

Cette affirmation repose sur la prémisse suivante : des baisses d'impôts ou des déductions fiscales entraînent un investissement par l'entreprise dans son développement et dans l'économie canadienne en général. Cet investissement créera des emplois et produira plus de biens ou de services qui accroîtront la richesse nationale.

Or ce principe néolibéral ne se vérifie plus dans les faits. Ces dernières décennies, pendant que les gouvernements fédéraux et provinciaux octroyaient des baisses d'impôts et autres exemptions aux grandes entreprises, l'investissement réalisé par celles-ci diminuait. En réalité, d'autres facteurs ont une incidence plus marquée sur les choix corporatifs en la matière, à commencer par le taux de croissance. « La croissance économique, les taux d'intérêt, les taux de change et le prix du pétrole influencent davantage le niveau d'investissement que les taux d'imposition. »[8] Outre ces facteurs généraux, dans certains secteurs, les grandes compagnies tiennent compte de leur capacité productive[42]. Par exemple, si les machines ne sont pas utilisées à leur maximum, alors pourquoi en acheter d'autres ?

Si le lien baisse d'impôt-investissement n'est pas démontré, corrélativement le lien avec la création d'emploi est aussi compromis. Certains économistes canadiens vont même jusqu'à dire que les baisses d'impôts aux entreprises « tuent l'emploi »[8]. L'argent que le gouvernement centralise par les impôts se trouve réinvesti en totalité dans l'économie via des infrastructures et des services. De l'autre côté, seulement 10% de l'argent

dont disposent les entreprises est réinvesti. Ainsi, lorsqu'on ampute un dollar dans les fonds publics pour une baisse d'impôt, il ne se retrouve pas injecté de façon équivalente ou supérieure dans l'économie par le privé. Et les emplois qui étaient créés par la fonction publique disparaissent.

Que font alors les compagnies qui bénéficient de ces avantages fiscaux avec l'argent amassé ? Elles ont accumulé des sommes faramineuses qui au lieu d'être investies dans l'économie dite réelle, se retrouvent dans les banques. D'un point de vue social, ces montants qui représentent 28% du PIB en 2009, « dorment » plutôt qu'ils ne produisent de la richesse. Ce pourcentage est d'autant plus impressionnant quand on le compare aux 11% que représentent les investissements non financiers, ce qu'on pourrait appeler les investissements « productifs », durant la même période. Cet argent dormant se retrouve utilisé comme liquidité à des fins de spéculation financière.

En somme, l'idée selon laquelle en enlevant les entraves au développement des entreprises, ces dernières seraient naturellement portées à dynamiser l'économie est démentie par la logique même de la recherche du profit. Les avantages octroyés ne s'accompagnent d'aucune obligation quant à la création d'emploi et à l'investissement en général. À l'heure actuelle, les grandes corporations voient davantage leur intérêt dans la finance que dans l'économie réelle. Pourtant, « [c]omme le montre l'éclatement des différentes bulles spéculatives depuis 10 ans (nouvelles technologies, immobilier, papiers commerciaux, etc.), l'investissement spéculatif n'est pas une garantie de croissance soutenue »[28, p.17]. Nul besoin d'entretenir leurs élans spéculatifs.



3.4 Les entreprises vont quitter si on les surtaxe

La délocalisation est inévitable

Pour traiter de la question de la délocalisation, il est nécessaire de la remettre dans le contexte de la mondialisation. De fait, la multiplication des accords de libre-échange participe du mouvement général de déréglementation des échanges économiques à l'échelle du globe. Une des conséquences de cette déréglementation est de créer une compétition directe entre les pays du Nord et du Sud. Au Nord, cette mise en compétition se traduit par une pression constante mise sur les travailleurs et travailleuses pour diminuer leurs conditions de travail, afin de dégager une marge de profit avantageuse, et sur les États pour qu'ils octroient différents avantages et allègements fiscaux pour compenser les coûts de production plus élevés qu'au Sud. Si l'on refuse ces concessions, les entreprises brandissent la menace de leur départ. Or, on peut aisément le concevoir, cette capacité de « compenser » des États occidentaux est limitée, sous peine de sabrer dans l'ensemble des politiques sociales qui ont partout permis le développement de ceux-ci. En d'autres termes, pour les entreprises, l'impératif premier est de maintenir et d'accroître leur taux de profit. À cet égard, il est impossible pour les États occidentaux d'offrir des coûts de production aussi peu élevés que ceux du Sud. Au final, tant que nous chercherons des solutions à la délocalisation qui ne contestent pas le libre marché, les entreprises pour lesquelles il apparaît plus rentable de se délocaliser vont le faire, indépendamment de nos efforts pour les convaincre de rester.

Mesurer la menace

Si ce constat peut sembler bien pessimiste, il convient toutefois d'en interroger l'impact réel. Une étude récente de l'IRIS[39] démontrait que le taux d'emplois à risque tendait à diminuer depuis le début des années 1990. De plus, la même étude affirmait que le taux effectif de délocalisation est plutôt minime par rapport au nombre

d'emplois considérés comme à risque. Au Québec, entre 2005 et 2008, les études estiment que ce serait entre 4900 et 7125 emplois qui seraient touchés par la délocalisation sur près d'un million et demi d'emplois. En ce sens,

[L]es projections des travaux de recherche pertinents viennent donc confirmer le caractère limité du nombre réel d'emplois délocalisés. Notre perception des délocalisations s'en trouve modifiée, la quantité limitée d'emplois réellement touchés mettant en lumière une très nette récupération politique et stratégique de la menace de délocalisation. Avant d'être un déplacement important de main-d'œuvre, les délocalisations s'avèreraient avant tout un moyen pour faire accepter des diminutions de salaires et de conditions de travail par les différent-e-s salarié-e-s des pays industrialisés.[39, p.18]

Les chiffres ne doivent toutefois pas minimiser l'impact dramatique de la délocalisation sur les travailleurs et travailleuses touché-e-s ou sur les régions dépendantes d'une ou de deux industries principales. Ils peuvent toutefois nous permettre de voir que l'une des conséquences les plus importantes de la délocalisation réside dans les concessions constantes du gouvernement et des travailleurs et travailleuses sous la pression de cette menace.

Dans un situation où notre interlocuteur ou interlocutrice est surtout affecté-e émotivement par la délocalisation ou est insensible aux arguments statistiques, il est possible d'amener un questionnement sur la viabilité à long terme du système dans lequel s'inscrit le phénomène. À quel point faudra-t-il couper l'État de revenus pour garder les entreprises chez nous? Jusqu'où faudra-t-il couper dans les conditions de travail et les salaires? Cela peut permettre d'amener une critique plus globale d'un système économique contestable et, pour pousser la réflexion, d'évoquer l'existence de certaines alternatives comme les coopératives de travailleurs, les sociétés d'État, les usines autogérées, etc.



Politique fiscale et délocalisation : peu ou pas de corrélation

Pourtant, de nombreuses études et plusieurs acteurs et actrices de la sphère économique ont démontré que la politique fiscale des États avait assez peu d'impact sur le taux de délocalisation de ces États :

1. Dans un article du journal *Le Devoir* du 12 janvier 2002 intitulé « Le Canada est dans le peloton de tête des pays les plus mondialisés », une enquête de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) montre qu'il y a « peu de preuves que les taux de taxation élevés fassent fuir les investisseurs qui semblent plus préoccupés par les perspectives économiques, les infrastructures offertes, le niveau d'instruction et d'autres indicateurs fondamentaux ».
2. Dans un article paru dans le journal *Le Soleil* du 8 décembre 1995 et titré « Faire payer les riches »¹⁹. Le FMI estime que les entreprises canadiennes pourraient payer plus d'impôts. », le Fonds Monétaire International (FMI) signale que : « L'impôt des entreprises représente une plus petite part du produit intérieur brut (PIB) au Canada qu'aux États-Unis. Pour cet organisme, la meilleure source de nouveaux revenus pour le gouvernement serait de réduire les avantages fiscaux accordés aux entreprises et qui étaient de l'ordre de 2 milliards de dollars en 1991. Le FMI ajoute que ces avantages sont relativement généreux et leur efficacité à inciter les entreprises à investir ne semble pas avoir été très grande ».

De plus, après avoir comparé les données de l'OCDE concernant les taux d'emplois à risque de ses différents pays membres, l'IRIS concluait que

19. Si cette citation semble dater (plus de 15 ans), nous croyons qu'elle est toujours des plus pertinentes de par le contexte dans lequel elle s'inscrit : le déficit zéro. Autrement dit, à l'époque même où le gouvernement débutait son entreprise de restriction des dépenses étatiques, un des plus puissants acteurs économiques au monde, le FMI, jugeait que l'État devrait augmenter ses revenus provenant des entreprises !

20. Pour une compréhension des enjeux nombreux que recouvre la question de la délocalisation et de quelques pistes de solutions, la recherche de l'IRIS « Mondialisation et délocalisation d'emplois » [39] constitue un très bon départ.

[L]a délocalisation d'emplois n'est [...] pas réductible à quelque disposition ou attitude particulière d'un pays, puisque des nations qui présentent de fortes disparités de gestion de leurs rapports économiques internes et externes subissent une menace semblable de pertes massives d'emplois. [39, p.17]

En d'autres termes, il semble que le phénomène de la délocalisation n'est pas une réponse directe à certaines mesures prises ou refusées par les États puisqu'elle s'applique à des pays pourtant très différents sur le plan des avantages, fiscaux ou autres, qu'ils accordent aux entreprises. Sur la question de la délocalisation, il importe donc de prendre conscience que les États ont fort peu de pouvoirs quand il s'agit d'empêcher les entreprises de délocaliser une partie ou la totalité de leurs activités. Face à ce constat toutefois, les États ne sont pas totalement impuissants. Outre les mesures protectionnistes qui peuvent être envisagées, mais dans le détail desquelles nous n'entrerons pas ici²⁰, ou encore les mesures de protection contre les licenciements collectifs dont disposent par exemple la France et la Belgique, c'est peut-être la logique générale de mise en compétition des États entre eux qui doit plutôt être remise en question.

Le Québec est généreux, et pourtant... !

De fait, le Québec est un des endroits dans le monde où les impôts des entreprises sont les moins élevés, selon le cabinet comptable KMPG [23, p.25]. Encore une fois, le gouvernement lui-même s'en vante dans son dernier pamphlet destiné à séduire les investisseurs :

[Le Québec est la province la] plus compétitive au Canada pour la petite et moyenne entreprise et l'un des plus concurrentiels parmi les pays du G8 pour la grande entreprise. Les entreprises du Québec bénéficient d'un régime fiscal globalement concurrentiel pour les nou-



veaux investissements. Le taux d'imposition du Québec sur l'investissement²¹ est inférieur aux taux moyens des États-Unis et des pays de l'OCDE. De plus, il est l'un des plus faibles au Canada[43, pp.7,10].

Peut-être est-ce une des raisons qui ont poussé l'ex-ministre des finances Yves Séguin à lancer le message suivant dans le journal Les Affaires :

« Je m'adresse à la communauté d'affaires : est-ce normal que le gouvernement verse annuellement 5 milliards en crédits d'impôt, soit 3 milliards de plus qu'en Ontario, pour des entreprises dont la majorité est prospère ». Toujours dans le même article, il affirmait que la fraude fiscale dans les paradis fiscaux

« entraîne annuellement un manque à gagner d'un milliard de dollars au trésor québécois ». Enfin, durant une autre entrevue, Séguin ajoutait : « Le gouvernement du Québec est encore trop généreux envers les entreprises. Il est temps que les gouvernements disent : il y a une contribution sociale à aller chercher dans les poches des contribuables qui sont bien nantis et des entreprises qui sont prospères. Ça ne les mettra pas à terre »[17].²²

Pourtant, malgré sa politique fiscale généreuse à l'égard des entreprises, on ne note aucune différence significative entre les taux de délocalisation du Québec et de ses voisins[39]. Il serait donc peut-être temps de réviser notre stratégie!

COÛTS D'IMPLANTATION ET D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES⁽¹⁾
(indice, États-Unis = 100)



(1) Moyennes de 12 secteurs d'activité.

SOURCES : KPMG, MODÈLE CHOIX CONCURRENTIELS 2010, ET MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC.

COMPARAISON DES TAUX EFFECTIFS MARGINAUX SUR L'INVESTISSEMENT (TEMI)⁽¹⁾ – 2012
(en pourcentage)



Note : TEMI selon la fiscalité en vigueur en date du 15 mai 2011.

(1) Les TEMI sont des indicateurs de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges fiscales et règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi. Ils tiennent compte notamment de la taxe sur le capital, de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu des sociétés, des règles et des taux d'amortissement ainsi que des méthodes de comptabilisation des inventaires.

SOURCE : MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC.

3.5 Nous sortons d'une crise économique, ce n'est pas le moment de taxer davantage nos entreprises québécoises

Nos cibles sont les compagnies financières

Même si le Québec et le Canada, de par leur forte intervention étatique, furent moins touchés par la crise que leur voisin, nous sommes prêt-e-s à concevoir que certaines compagnies pourraient ne pas être en mesure de hausser leur contribution à l'État québécois. C'est pourquoi nous ren-

voyons à une mesure mise de l'avant par l'IRIS : faisons payer les entreprises financières (terme désignant principalement les banques).

Alors que celles-ci ont empoché des profits monstres (plus de 14 milliards de dollars de profits pour les 6 principales banques Canadiennes en 2009[31, p.8] durant la récente crise écono-

21. Le « taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement », de son petit nom, est la mesure sur laquelle se basent les investisseurs pour évaluer la compétitivité économique d'un pays.

22. Soulignons-le, un an après avoir fait cette déclaration, le ministre Séguin sera tassé de son poste lors d'un remaniement ministériel, alors qu'il était une des candidatures vedettes de Charest lors de sa prise du pouvoir...



mique qu'elles ont elles-mêmes engendrée, elles participent à près de la moitié moins à l'impôt que les autres types d'entreprises (11.4% de leurs bénéficiaires nets contre 20%, respectivement). A fin d'exemple, si nous augmentions leur contribution d'à peine 1,6%, on pourrait récupérer 1,7 G\$ pour renflouer les coffres de l'État et ce, même si l'on maintenait la légère diminution de la contribution

des autres types d'entreprise, tel que prévu dans le dernier budget Bachand. En d'autres termes, sans même augmenter l'effort fiscal des entreprises en général et en ne haussant que légèrement celle des entreprises les plus rentables, les banques, l'État récupérerait facilement plus d'un milliard et demi (soit près de cinq fois les revenus attendus du plus récent dégel).

3.6 Les Québécois-e-s sont les plus impôté-e-s en Amérique : on ne peut leur en demander davantage

Le mécontentement de la « classe moyenne » quant à l'importante part du revenu familial absorbée par les impôts n'est pas à prendre à la légère. Trop souvent, en situation de mob, lorsque quelqu'un-e nous répond que les québécois-e-s sont trop imposés, taxés, nous enchaînons immédiatement sur un discours explicitant l'importance de financer nos services publics à la hauteur de nos ambitions. Pourtant, la colère de la classe moyenne est plutôt légitime : il est vrai qu'elle consacre une part importante de son revenu aux impôts, tout en récoltant des services publics sous-financés et des infrastructures mal entretenues. D'autre part, elle n'a pas accès aux différentes formes d'aides gouvernementale et communautaire (comme l'aide financière aux études, par exemple!) octroyées aux moins nantis, tout en ne disposant pas de ressources financières comparables aux plus riches pour compenser. Il importe toutefois de clarifier la cible véritable de cette colère. S'il est vrai que la classe moyenne assume une charge fiscale importante sans bénéficiaire de services publics conséquents, ce n'est pas à cause des « maudits BS », des immigrants, des syndicats corrompus ou des étudiants paresseux, c'est parce que certains et certaines, plus fortuné-e-s, ne font plus leur part.

La classe moyenne est fortement imposée, car certain-e-s ne font pas leur part

Une charge fiscale essentiellement assumée par les individus

À cet égard, la contribution des entreprises au Trésor public a connu une baisse progressive, mais constante, au cours des dernières décennies, qui n'est pas sans conséquence pour la redistribution générale de la richesse au Québec.

Le graphique suivant (voir à la page 48) permet d'observer que si, en 1964, les entreprises contribuaient déjà proportionnellement moins que les particuliers et particulières aux différents impôts et taxes, en 2004 la répartition de la charge fiscale est clairement déséquilibrée ; les compagnies ne représentent plus que 12% de l'effort. En bref, on voit bien que ce sont essentiellement les individus qui, aujourd'hui contribuent à l'État par le biais des taxes et impôts.

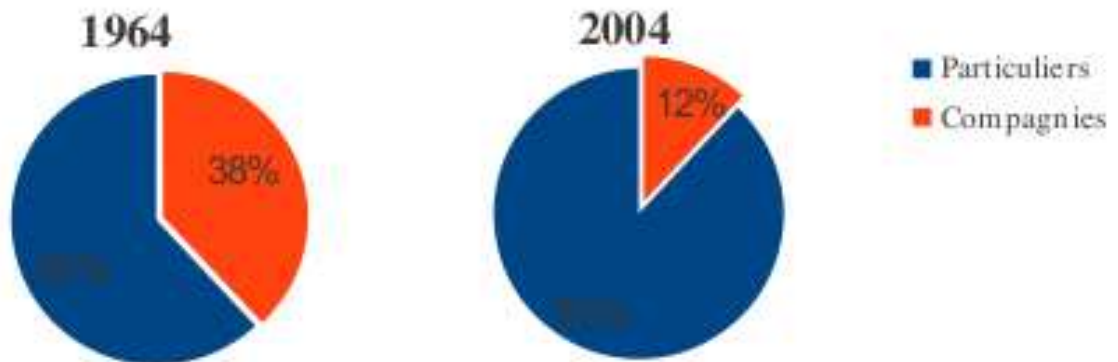
Au sein des individus, une diminution de la charge fiscale des plus riches.

La contribution des plus fortuné-e-s a également connu une baisse significative au cours des dernières années, sous la forme de réformes fiscales importantes. En effet, alors que jusqu'en 1988 le système d'imposition québécois comportait 16 différents paliers à taux progressifs, il n'en compte plus que 3 de nos jours²³. Plus concrète-

23. Les paliers d'imposition visent à appliquer des taux différenciés selon le niveau de revenu du contribuable. Par exemple, quelqu'un-e qui atteint un premier palier (38 385\$) se verra imposer l'ensemble de son revenu au taux le plus bas (16%). Si il ou elle atteint le deuxième palier (38 385\$ à 76 770\$), c'est seulement le revenu qui excède le premier pa-



Répartition des revenus du Gouvernement du Québec
(Impôts sur le revenu, taxe sur le capital et taxe de vente au
détail (TVQ)) provenant des particuliers et des compagnies.
Comparaison entre 1964 et 2004
(en milliards de dollars constants de 2004)



ment, entre 1998 et 2007 seulement, les baisses d'impôts pour les plus fortunés ont fait chuter leur taux implicite²⁴d'imposition de 27,3% à 22,9%[44]. Les baisses d'impôts ne se traduisent toutefois pas uniquement par une diminution du nombre de paliers ou des taux d'imposition.

Par exemple, 50% des revenus résultant d'un gain en capital (placements en bourse, REER, ...) ne sont pas inclus dans le calcul des revenus imposables alors que les salaires, eux, sont intégralement soumis au calcul de l'impôt des contribuables. L'IRIS notait donc, sans grande surprise, que cette mesure profite d'abord et avant tout aux contribuables ayant des revenus de 100 000\$

et plus, tout en privant le gouvernement de plus d'un demi-milliard de dollars[52, p.9]. En définitive, ces différentes baisses d'impôts et exemptions fiscales privent donc l'État québécois de sommes importantes qui devraient provenir de ceux et celles qui ont les moyens de contribuer davantage aux ressources collectives.

Pourtant, plusieurs solutions permettraient de mieux rééquilibrer la participation de tous et toutes au Trésor public. Par exemple, l'IRIS affirme qu'en passant à un système comprenant dix paliers, nous pourrions diminuer les impôts de 87% de la population, tout en augmentant les revenus annuels de l'État de 1,2 G\$[52, p.7] !

lier qui est imposé à un taux plus élevé (20%). Finalement, la troisième tranche de revenu (tout ce qui excède 76 770\$) est imposées à un taux de 24%.

24. Le taux « implicite » réfère au taux d'imposition moyen sur le revenu entier. La baisse dont nous parlons ici concerne les 20% les plus fortuné-e-s de la population.



3.7 Les riches travaillent fort pour gagner leurs hauts revenus, ils méritent de conserver leur argent. Les pauvres, eux, n'ont pas fait suffisamment d'efforts pour réussir.

La richesse/réussite n'est pas que le fruit d'un effort individuel

Nous n'entreprendrons pas ici une déconstruction du mythe du self-made-man²⁵ qui serait par trop longue pour le cadre de ce document. On peut toutefois rappeler que dans la patrie emblématique de ce mythe tenace, les États-Unis, on estime que « le patrimoine transmis [(l'héritage)] est la première cause explicative de la fortune de pas moins de 67% des personnes qualifiées d'« ultrariches » »[29, p.1]. On peut donc voir que les personnes qui se sont hissées au sommet de la pyramide sociale sans aucune « aide » de départ sont minoritaires. De plus, ce chiffre ne prend en compte que le patrimoine financier ou foncier légué aux individus. Il ne permet pas de prendre en compte les familles qui, sans léguer de sommes importantes à leur progéniture, disposent des ressources financières suffisantes pour inscrire leurs enfants dans les meilleures écoles, dans différentes activités d'éveils (à la musique, aux arts), ou pour leur procurer du matériel supplémentaire qui favorise leur réussite.

Au-delà de l'héritage plus matériel, les classes plus scolarisées, indépendamment de leur revenu annuel, lèguent à leurs enfants de meilleures capacités langagières, une meilleure culture générale, une meilleure connaissance des ressources communautaires ou gouvernementales dont ils et elles peuvent bénéficier et offrent généralement un accompagnement plus soutenu dans le cheminement scolaire et une valorisation plus grande de l'importance des études. En d'autres termes,

il est terriblement complexe de tenter de chiffrer les avantages dont profitent les enfants issus de certains milieux plus favorisés financièrement et/ou plus scolarisés par rapport aux enfants issus de milieux plus modestes. On peut néanmoins considérer que l'existence de tels avantages et de leurs impacts sur l'égalité des chances fait presque consensus. Même l'IEDM affirme que les barrières à l'entrée des études postsecondaires auxquelles se heurtent les jeunes issus des milieux défavorisés sont nombreuses et ne relèvent pas de choix individuels :

[p]lusieurs facteurs font qu'un jeune est plus ou moins susceptible de s'inscrire à l'université, notamment ses résultats scolaires à l'école secondaire, le niveau d'éducation de ses parents, leurs attentes concernant l'éducation de leur enfant et l'épargne accumulée pour les études de la part de l'étudiant ou de ses parents[4, p.2].

On peut également rappeler que, de la même façon que certains et certaines naissent avec des maladies ou des déficiences, nous ne naissons pas tous et toutes avec les mêmes aptitudes et les mêmes talents. En ce sens, nous pouvons soutenir que « personne ne mérite ses capacités naturelles supérieures ni un point de départ plus favorable dans la société »²⁶, tout en ajoutant que ces talents « n'auraient pu se développer et porter leurs fruits sans la structure sociale (ni l'interdépendance économique) à laquelle participent tous les individus de la communauté »[29, p.13].

Une telle compréhension de notre société est peut-être quelque peu complexe à saisir, et encore

25. Cette expression, dont la traduction littéraire serait « l'homme qui s'est fait lui-même », est un des mythes fondateurs du capitalisme. Il renvoie à l'idéal du pionnier américain, qui serait arrivé dans des terres vierges et aurait tout fait par lui-même. Aussi, le self-made-man serait l'entrepreneur couronné de succès, qui aurait acquis sa fortune ou son statut social, par son mérite personnel, en partant de rien ou avec peu de chose...

26. Il ne s'agit pas de nier ici que les individus font des choix qui peuvent être déterminants pour leur avenir (épargner davantage, poursuivre des études postsecondaires, investir...), mais de contester l'idée selon laquelle ces choix relèveraient du pur libre arbitre.



plus à expliciter en situation de mob. L'extrait suivant d'un court et simple ouvrage d'un professeur de philosophie au Cégep de Lionel-Groulx[50] est donc des plus utiles pour vulgariser cette compréhension de la richesse comme œuvre collective :

Dans l'optique néolibérale, la richesse est le résultat de l'effort privé. Par conséquent, la demande de justice sociale n'est pas fondée, et toute forme de distribution qui ne serait pas réglée par le marché est la pire des injustices puisqu'elle viole la sacro-sainte propriété. À cet argument, nous devons opposer que la richesse accumulée est un processus de création collective reposant sur la division du travail, qui permet d'augmenter le produit global. Sans la collaboration des millions d'individus qui extraient les matières premières, es transportent et les transforment, conçoivent les machines, forment les travailleurs, les maintiennent en santé et amènent le produit fini au consommateur, nous ne disposerions pas du niveau de vie que nous connaissons. La coopération permet d'atteindre un niveau de richesse que le travail des producteurs isolés est dans l'impossibilité de créer. Autrement dit, la richesse est un produit social. C'est ainsi que si un terrain vacant dans une ville comme Montréal ou Paris possède une valeur, cette valeur ne dépend pas de son propriétaire, mais bien de tout ce

qui constitue la ville de Paris ou de Montréal : richesse matérielle accumulée, vie culturelle, rapports sociaux, etc.[50, pp.168-169]

À une telle vision, la théorie économique classique répondra que c'est d'abord et avant tout l'entrepreneur qui produit la richesse, car c'est lui qui prend un risque en investissant son argent dans une compagnie. Saint-Onge répond à ce type d'argument :

Invoquer le risque pour justifier les profits fabuleux des PDG des multinationales ne constitue pas un argument convaincant. Si le risque doit être rémunéré équitablement, les travailleurs qui sont souvent exposés à des conditions de travail dangereuses sont le plus à risque. Au Canada, un accident de travail survient toutes les sept secondes ; à toutes les deux heures, il se produit un accident mortel. Selon le Bureau international du travail, il faut déplorer plus d'un million d'accidents mortels au travail chaque année dans le monde. Historiquement, les travailleurs ont été sur la première ligne de front, que ce soit dans les bagnes ouvriers ou sur les champs de bataille. En outre, le capital court des risques avec « notre argent ». Ceci est patent dans le cas des banques.[50, p.172]



Saisir l'ampleur du principe utilisateur-payeur par le cas de l'éducation

NOUS VENONS de le démontrer : la hausse des frais de scolarité n'est pas une nécessité économique ; d'autres solutions existent pour mieux financer l'éducation, sans compter qu'il est loin d'être évident que les problèmes auxquels font face les universités sont dus à un sous-financement. En fait, et il importe de marteler le point suivant, les mesures du budget Bachand ne servent pas tant à refinancer les services publics qu'à en substituer la source de financement. Nous l'avons vu, le der-

nier budget du Québec va chercher à peu près la même somme en tarifs que ce qu'il a donné en baisses d'impôts au cours des dernières années. C'est ce que l'IRIS entend lorsqu'elle qualifie le Budget Bachand de « révolution tarifaire »[28] : le passage d'un mode de financement progressif, l'impôt, à un mode régressif, les tarifs. Or, si ce n'est pas la nécessité économique qui justifie un tel déplacement, quels sont les arguments plus idéologiques qui légitiment ce choix politique ?

4.1 Les frais permettent de limiter l'utilisation abusive du service

C'est un des arguments les plus fréquemment employés pour s'opposer à la gratuité des services publics ; qu'il s'agisse de la santé ou de l'éducation, notamment. Or, lorsqu'on nous parle d'un gaspillage ou d'une utilisation abusive des ressources, à quoi fait-on référence ?

On constate que la tarification cherche à réduire le recours aux services publics, et ce, de deux manières : en assimilant a priori leur utilisation à du gaspillage et en en restreignant l'universalité par l'instauration de barrières tarifaires. Que ce soit en santé ou en éducation, les champions de la tarification ne font pas de cas de l'universalité et de l'accessibilité des services. Ils optent plutôt pour une distribution basée sur le mérite ou sur l'enthousiasme des usagers et usagères [...] il faut valoriser les services publics pour y avoir droit et cette valorisation doit se matérialiser par une contribution financière ou par une utilisation adéquate [Pourtant,] bien souvent, l'utilisation d'un service ne répond pas à un choix in-

dividuel, mais à une nécessité, et l'abstention d'en faire usage risque d'entraîner des conséquences graves.[28, p.17]

En éducation plus spécifiquement, le gaspillage est souvent associé à la durée moyenne des études qui risque de s'étirer si les études sont peu coûteuses ou gratuites parce que les individus n'auront pas intérêt à se dépêcher. Pourtant, si l'on se fie aux chiffres sur la durée moyenne d'un DEC alors que les frais de scolarité au cégep sont presque nuls, on constate que ces inquiétudes sont peu fondées. En effet, entre 1995-1996 et 2002-2003, le nombre moyen d'années nécessaires à l'obtention d'un DEC préuniversitaire était de 2,4 ans et de 3,8 ans pour un DEC technique[26]. En d'autres termes, l'absence ou la présence de frais de scolarité peu élevés ne semble pas se traduire par un allongement des études.

Mais au-delà des chiffres, le « gaspillage » que craint le gouvernement semble être lié à d'autres facteurs qu'il explicite davantage dans le document d'appui à la réflexion sur *L'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail*[13]. De fait, on peut y lire que cette adéquation couvre deux dimensions : d'une part, s'assurer que la formation réponde de la manière la plus précise possible aux besoins du marché. D'autre part, tenter d'éviter toute insuffisance ou tout excédent de main-d'œuvre dans les différents domaines du marché du travail. Le

gaspillage apparaît ainsi ici comme toute formation dispensée par une institution postsecondaire qui ne se traduit pas par des retombées économiques directes. De ce point de vue, on peut supposer que les frais de scolarité visent à réduire ce type de « gaspillage » en empêchant les étudiants et étudiantes de changer de programme d'études ou en les incitant à choisir des programmes qui répondent à des besoins plus spécifiques du marché en leur imposant la contrainte de trouver rapidement un emploi bien rémunéré pour rembourser les coûts de leurs études.

4.2 La nouvelle définition de l'équité : Pourquoi payer pour les autres ? Je ne veux pas payer pour un service que je n'utilise pas...

Dans l'esprit du rapport Montmarquette, le principal bénéficiaire d'un service public est la personne qui l'utilise directement. Suivant cette logique, quoi de plus normal que cette personne en assume le financement : « L'imposition de tarifs pour les services publics se justifie par le principe de l'utilisateur-payeur, qui implique que les bénéficiaires d'un bien ou d'un service doivent en assumer les coûts. »[28, p.15]

Une telle affirmation peut sembler bien évidente dans la mesure où elle ne fait qu'étendre les lois de la consommation aux services publics. Pourtant, il importe de comprendre que les services publics ont jusqu'à récemment échappé à ces modes de régulation précisément parce qu'il ne s'agit pas à proprement parler de biens de consommation.

L'impôt et la tarification ; la redistribution et la justice sociale versus la logique de l'utilisateur-payeur et le « chacun-pour-soi »

Le système d'imposition québécois renvoie au principe suivant : l'État prélève un montant du salaire de chacun selon un mode progressif, c'est-à-dire que le taux d'imposition s'accroît en fonction du revenu de l'individu imposé. Aussi, plus le revenu d'un-e individu augmente, plus le pourcentage de celui-ci qui sera versé en impôt augmente également. Ce prélèvement a pour objectif de redistribuer la richesse produite collectivement dans un objectif de justice sociale.

Les tarifs ont pour principe d'exiger une contribution des individus sur la base de leur

consommation personnelle. Les tarifs ne tiennent pas compte de la capacité de payer des individus, et ont donc pour principe de base le « chacun-pour-soi », « tu utilises tant, tu paies tant ». Ils représentent un mode de financement régressif, en ce qu'ils sont les mêmes pour tous et toutes, et qu'ainsi, pour une personne peu fortunée, un tarif donné représente une proportion plus importante de son revenu que pour une personne fortunée, ce qui ne fait qu'accroître les inégalités sociales entre fortunés et moins nantis.¹

1. Voir à ce sujet une étude récente produite conjointement par l'IRIS et le Centre Canadien de Politiques Alternatives (CCPA) : « Qui s'enrichit, qui s'appauvrit. 1976 — 2006 ».



Le problème, c'est qu'en utilisant la tarification comme mode de financement des services publics, on suppose que les individus peuvent moduler leur consommation en fonction du prix qu'ils et elles sont prêts et prêtes à mettre. Or, si jusqu'à maintenant ces services étaient financés par le biais des impôts, c'est parce qu'ils étaient considérés comme des nécessités auxquelles il convenait que chacun et chacune ait accès, indépendamment de son revenu. En d'autres termes, les soins de santé, l'éducation, l'électricité ne peuvent être réduits à des biens de consommation parce qu'on ne peut (ou on ne devrait) s'en passer.

Pour illustrer ces propos, prenons un exemple qui paraît aujourd'hui évident : le droit de vote. Il apparaîtrait plutôt absurde que le gouvernement décide à un moment que, les coûts associés à l'exercice du droit de vote (employés, matériels, etc.) étant devenus trop élevés, il faut en redistribuer la facture aux individus sous la forme d'un tarif uniforme à payer avant d'aller voter. De fait, dans un contexte de démocratie représentative, nous considérons que le droit de vote est nécessaire à la participation de tous et toutes à la prise de décision collective. En ce sens, aucune barrière financière ne devrait entraver l'exercice de ce droit. Par le biais des impôts, nous fournissons donc collectivement les ressources financières nécessaires à la participation de tous et toutes au vote. Or, considérons-nous que le droit à l'éducation est aussi essentiel à la participation de tous et toutes au devenir collectif que le droit de vote ?

Afin de contrer le discours de l'utilisateur-payeur, nous pouvons poser deux différents papiers d'argumentation. Débutons le premier par le prolongement de la pensée de St-Onge citée précédemment :

La richesse étant le produit de l'effort de la collectivité, il en découle que chaque être valide, pour autant qu'il collabore à la production sociale, y compris les tâches domestiques, a une créance sur les ressources et est habi-

leté à recevoir sa juste part du produit total. Inversement, lorsque la hausse de la productivité ou d'autres circonstances se traduisent par des pertes d'emplois et la détérioration de la condition de certains individus ces derniers ont droit à des compensations. Pour ceux et celles qui sont dans l'impossibilité de contribuer à la production sociale (invalides, personnes âgées, enfants, handicapés), la société doit constituer un fonds social pour subvenir à leurs besoins.[50, p.169]

Autrement dit, il s'agit ici de l'idéal social-démocrate où, acceptant la société de marché, chacun-e accepte de pallier à ses défauts, par exemple les inévitables inégalités que celle-ci génère.

En ce sens, le système des impôts se base sur le constat que les plus riches ont obtenu leurs avoirs grâce à un ordre social donné, et par le fait même, grâce à autrui. En effet, vivre en société signifie que personne n'est totalement autonome, ni donc redevable qu'à lui-même.[11] Même Adam Smith, père fondateur du libéralisme économique, écrivait-il que les citoyens « devraient contribuer au soutien du gouvernement, autant que possible en proportion de leurs capacités respectives, c'est-à-dire, en proportion du revenu dont ils jouissent respectivement [...]. L'observation de cette maxime constitue ce qu'on appelle l'égalité ou l'inégalité de l'imposition. »[48, p.929]

L'acceptation fataliste de la société de marché pourrait toutefois être remise en question. Sans s'étendre sur ce point, nous croyons qu'en mob il est peut-être plus judicieux d'insister sur le fait qu'il est ici question de mettre de l'avant un idéal de société ; face au budget Bachand nous avons à prendre position, désirons nous une société basée sur des idéaux de justice et de solidarité, ou préférons nous acquiescer avec les constats fatalistes qu'il pose, menant à une société du chacun-pour-soi où ce qui prime d'abord, c'est la liberté de profit².

2. Nous ne pouvons ici insister suffisamment sur la nécessité de lire la première section de l'argumentaire de l'année passée, décortiquant l'histoire et les fondements philosophiques du néolibéralisme.



4.3 La hausse des frais est équitable, car elle s'applique directement aux utilisateurs-trices du service ; l'éducation est un investissement personnel

Ces deux arguments sont, en quelque sorte, des applications de la pensée utilisateur-payeur que nous venons de décrire. Aussi, désormais l'éducation serait un investissement grâce auquel un individu peut espérer obtenir une meilleure position sociale, un meilleur revenu. C'est donc à ceux et celles qui bénéficient de ce précieux « bien » que le coût doit revenir. Ici est le cœur de la pensée néolibérale au sujet de l'éducation, et il est difficile de s'y attaquer sans renvoyer à des réflexions plus théoriques et abstraites. Pour ce faire, nous pouvons mettre de l'avant les réflexions que portait le rapport Parent, texte fondateur du système d'éducation québécois dans les années 60. Ce rapport dressait deux grands objectifs de l'établissement d'un système d'éducation postsecondaire accessible.

Le premier était celui de la nécessité économique de faire entrer le Québec dans le bastion des pays industrialisés, nécessitant par le fait même une spécialisation accrue de la main-d'œuvre.

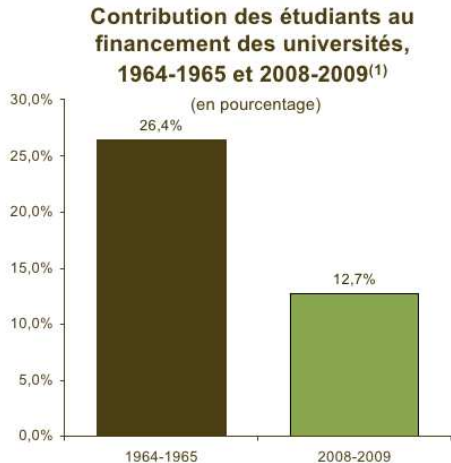
Mais si l'éducation se trouve fortement associée à l'exigence d'adaptation face aux canons de l'économie d'après-guerre, il n'en demeure pas moins que le Rapport contient un ensemble de considérations visant à juguler les effets néfastes accompagnant ce mouvement. En effet, l'émergence d'une société de consommation comporte son côté pervers. La publicité notamment, et d'une manière générale, les mass-media mettent en place des mécanismes de persuasion qui menacent d'emporter la bonne intelligence et l'esprit critique des citoyennes et citoyens si rien ne les en empêche.

Toutefois, de l'avis du Rapport, ces outils peuvent contribuer à l'épanouissement de la société si, et seulement si, ils se déploient dans un contexte où les individus sont outillés pour leur faire face. Le Rapport soutient que « l'homme moderne doit donc être en mesure de dominer et de faire servir à son profit ce qui pourrait devenir l'outil de son asservissement » (Corbo, 2002, p.58). La société doit doter les individus d'une éducation critique de manière à contrer « l'apathie intellectuelle » et le « conformisme » si caractéristiques de la société de consommation. [15, p.10]

Aussi, l'objectif d'une participation plus large à l'éducation postsecondaire était de permettre à l'ensemble des citoyens et citoyennes de contribuer à la vie politique et sociale. En ce sens, elle devait offrir une formation qui favorise la pleine compréhension des enjeux sociaux par la transmission du bagage culturel, intellectuel et scientifique de l'humanité. Pour résumer, c'est par son passage au sein de l'éducation postsecondaire que chaque étudiant-e deviendrait un-e citoyen-ne, au sens fort du terme.

Également, le rapport Parent mettait de l'avant un idéal de justice, d'égalité des chances ; l'État devrait financer entièrement l'éducation afin que chacun et chacune y ait accès, permettant ainsi de donner à tous et toutes la chance de réaliser son plein potentiel, indistinctement de sa situation d'origine. Autrement dit, l'éducation serait un outil favorisant une certaine mobilité sociale, amoindrissant ainsi les inégalités de naissance. L'éducation permettrait alors d'assurer une certaine cohésion sociale (appartenance, responsabilité face à la société).

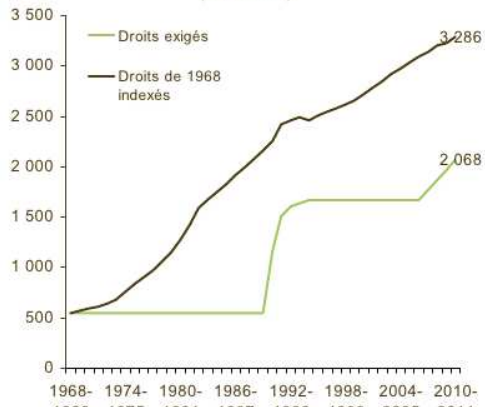




Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
(1) : Contribution totale des étudiants, incluant les droits de scolarité, les frais institutionnels obligatoires et les frais divers.

6

Évolution des droits de scolarité de base dans les universités québécoises
(en dollars)



Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

4.4 Il est normal d'augmenter les frais de scolarités puisque le coût de la vie augmente. Les étudiants feront enfin leur juste part

Si les étudiant-e-s sont les premiers à bénéficier des retombées économiques de leurs diplômés, il serait normal qu'ils doivent en payer une « juste part ». Si ce concept est quelque peu difficile à cerner, le gouvernement soutient que la situation actuelle est inéquitable, puisque la contribution étudiante au financement des universités serait-elle moindre que par le passé, de par le gel des frais de scolarité universitaires. Autrement dit, les frais devraient avoir été indexés, car le gel est une mesure irresponsable qui ne prend pas en compte la hausse constante des coûts de financement des universités. Une telle analyse en vient presque à sous-entendre que le gel des frais était un accident, un simple oubli de la part du gouvernement.

Devant une telle absurdité, nous devons rappeler qu'aux origines de la création d'un système d'éducation public au Québec, l'ensemble des partis promettaient la gratuité scolaire à court terme et que le gel des frais était envisagé dans une perspective de décroissance progressive de la contribution étudiante jusqu'à son élimination complète. En ce sens, loin d'être une « erreur »,

le gel correspondait à un premier pas vers la suppression de toute barrière financière, qui permettrait de stimuler, à court terme, une accessibilité maximale à l'éducation postsecondaire.

Enfin, afin de répondre à cet argument, nous devons aussi rappeler qu'il est encore et toujours question de la logique utilisateur-payeur, de la théorie du capital humain, que nous opposons à la vision de l'éducation en tant que nécessité sociale (et donc en tant que droit). Aussi, pour nous, la réponse à « quelle est la juste part des étudiant-e-s ? » est simple : c'est de se consacrer sérieusement à ses études, puis, lors de son entrée sur le marché du travail, de participer à l'effort financier collectif, à la hauteur de ses moyens, par le biais de l'impôt.

Tout en restant prudents face à un discours qui tend à parler de l'éducation en terme de retour sur investissement, nous pouvons ici glisser le chiffre de la FEUQ. Selon cette dernière, chaque dollar investi en éducation représente 5.3 dollars de revenus supplémentaires en impôts et taxes. La voilà la juste part des étudiant-e-s.



4.5 Des bas frais de scolarité sont une subvention aux plus riches

En fait, l'impôt progressif est justement censé être le moyen d'assurer que ceux et celles qui sont effectivement riches contribuent davantage au financement de l'éducation. Lorsque chaque personne paye des impôts selon l'importance de son salaire, il ne sert à rien de différencier les frais de scolarité puisque, de toute manière, les personnes qui deviendront riches auront à contribuer davantage au financement collectif de l'éducation. De cette façon, tout le monde contribue selon sa richesse réelle, tout en donnant la possibilité aux personnes à plus faible revenu d'étudier dans le programme qui correspond à leurs aspirations et leurs talents.

Il peut-être ici utile de glisser une tactique que nous jugeons efficace en situation de mob, soit la contre-attaque ! Après avoir rétorqué à l'argument

voulant que de bas frais de scolarité soient une subvention aux riches, nous pouvons attaquer à notre tour en mettant de l'avant deux mesures qui seraient de réelles subventions aux riches (et que le gouvernement installe progressivement) : une société sans système d'impôt progressif et un système d'aide financière aux études basé sur le mérite. Si le premier de ces points s'explique de lui-même, nous n'avons pas à chercher bien loin pour le deuxième :

Puisque les étudiant-e-s provenant de milieux favorisés ont généralement plus de chances d'acquérir des dossiers scolaires « performants » au secondaire, le passage au système d'aide au mérite ne favorise en rien l'accès des plus démunis-e-s. Ce type d'aide, au final, ne fait que soutenir des étudiant-e-s qui auraient de toute façon fréquenté l'université. [28, p.27]



Bibliographie

- [1] Brigitte ALEPIN. *La crise fiscale qui vient*. Sous la dir. de VLP. Fév. 2011 (cf. p. 42).
- [2] EKOS Research ASSOCIATES. *Investir dans leur avenir : une enquête sur le soutien financier en matière d'éducation postsecondaire*. Publié en ligne. Fondation Canadienne des Bourses d'Études du Millénaire (FCBEM), 2006 (cf. p. 21).
- [3] Hélène BARIL. « Le meilleur des placements ? L'université ! » Dans : *Cyberpresse* (7 déc. 2010) (cf. p. 23).
- [4] Germain BELZILE. *La hausse des droits de scolarité réduirait-elle l'accessibilité aux études universitaires ?* Publié en ligne. Institut Économique de Montréal (IEDM), juin 2010 (cf. p. 19, 20, 49).
- [5] Lucien BOUCHARD et al. *Manifeste pour un Québec Lucide*. Publié en ligne. Oct. 2005 (cf. p. 35).
- [6] Véronique BROUILLETTE. « Les cégeps ne sont pas à l'abri de la réingénierie de l'État... » Dans : *La Gauche* (19 oct. 2003) (cf. p. 32).
- [7] *Budget 2010-2011 - Budget en un coup d'oeil*. Publié en ligne. Ministère des finances, mar. 2010 (cf. p. 42).
- [8] Hélène BUZETTIE. « Les baisses d'impôt aux entreprises tuent l'emploi ». Dans : *Le Devoir* (14 avr. 2011), p.A4 (cf. p. 43).
- [9] Marie-Andrée CHOUINARD. « Droits de scolarité - La juste part ». Dans : *Le Devoir* (8 déc. 2011) (cf. p. 17).
- [10] Marie-Andrée CHOUINARD. « Les cégeps songent à des frais de scolarité ». Dans : *Le Devoir* (6 juin 2003) (cf. p. 32).
- [11] Alain DEANEAULT. « C'est la lutte fiscale ». Dans : *À babord* (déc. 2007) (cf. p. 53).
- [12] *Discours de Michelle Courchesne en commission parlementaire*. 13 juil. 2011 (cf. p. 27).
- [13] *Document d'appui à la réflexion - L'amélioration de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail : une contribution au développement du Québec*. Publié en ligne. Gouvernement du Québec, mar. 2011 (cf. p. 12, 15, 52).
- [14] *Document d'appui à la réflexion - Rencontres des partenaires en éducation ; L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec*. Publié en ligne. Gouvernement du Québec, nov. 2011 (cf. p. 10, 12, 17).
- [15] Gabriel DUMAS et al. *Mémoire de l'ASSÉ sur l'Aide Financière aux Études*. Publié en ligne. Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ), sept. 2009 (cf. p. 24, 31, 54).
- [16] Robert DUTRISAC. « Commissions scolaires et cégeps - Québec impose des coupes de 145 millions ». Dans : *Le Devoir* (3 mai 2011) (cf. p. 32).

- [17] Robert DUTRISAC. « Séguin veut faire payer les riches ». Dans : *Le Devoir* (29 jan. 2004) (cf. p. 46).
- [18] *D'où vient la « crise » des finances publiques ?* Publié en ligne. Institut de Recherche et d'Informations Socio-économiques (IRIS), mar. 2008 (cf. p. 34, 42).
- [19] *Enquête sur les conditions de vie des étudiants de la formation professionnelle, du collégial et de l'université.* Publié en ligne. Gouvernement du Québec, juil. 2009 (cf. p. 16, 23, 24, 26).
- [20] *Formation préuniversitaire.* Fédération des Cégeps. 2011. URL : <http://www.fedecegeps.qc.ca/cegeps/formation-pre-universitaire/> (cf. p. 32).
- [21] Louis GILL. « Dette du Québec : changements comptables et mythes tenaces ». Dans : *Le Devoir* (16 fév. 2010), p.A7 (cf. p. 39).
- [22] Louis GILL. *Exorbitante, la dette du Québec ? Comment transformer la bonne dette en mauvaise dette.* Publié en ligne. Les Classiques des sciences sociales, 20 déc. 2009 (cf. p. 38).
- [23] Louis GILL. *L'heure juste sur la dette. Section comment transformer la bonne dette en mauvaise dette.* Publié en ligne. Les Classiques des sciences sociales, juin 2010 (cf. p. 45).
- [24] Philippe HURTEAU. *Le financement des universités - aide-mémoire.* Publié en ligne. Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), juil. 2011 (cf. p. 10).
- [25] Philippe HURTEAU et Éric MARTIN. *Tarifification de l'éducation postsecondaire ou gratuité scolaire ? L'abolition des frais de scolarité est économiquement viable et plus équitable au plan social.* Publié en ligne. Institut de Recherche et d'Informations Socio-économiques (IRIS), jan. 2007 (cf. p. 20).
- [26] *Indicateurs du MELS.* Publié en ligne. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), 2002 (cf. p. 51).
- [27] *Indicateurs du MELS.* Publié en ligne. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), 2010 (cf. p. 20).
- [28] *La révolution tarifaire au Québec.* Publié en ligne. Institut de Recherche et d'Informations Socio-économiques (IRIS), oct. 2010 (cf. p. 21, 22, 43, 51, 52, 56).
- [29] Caroline Guibet LAFAYE. *Héritage et équité.* Publié en ligne. Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), mar. 2009 (cf. p. 49).
- [30] Léo-Paul LAUZON. « Rions un peu avec le ministre provincial de la santé Philippe Couillard ». Dans : *l'Accès* (8 mar. 2008) (cf. p. 41).
- [31] Léo-Paul LAUZON et Martine LAUZON. *Les banques canadiennes : en temps de crise. Analyse socio-économique pourtant sur les six plus grandes banques canadiennes.* Publié en ligne. Chaire d'Études Socio-Économiques de l'Université du Québec à Montréal (CÉSÉ-UQÀM), mai 2011 (cf. p. 46).
- [32] Léo-Paul LAUZON et al. *L'autre déséquilibre fiscal. Le déplacement du fardeau fiscal des compagnies vers les particuliers au cours des dernières décennies.* Publié en ligne. Chaire d'Études Socio-Économiques de l'Université du Québec à Montréal (CÉSÉ-UQÀM), 2006 (cf. p. 42).
- [33] *Le cheminement des élèves du secondaire à l'entrée à l'université.* Publié en ligne. Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS), 7 avr. 2004 (cf. p. 32).
- [34] *Le prix du savoir.* Publié en ligne. Fondation Canadienne des Bourses d'Études du Millénaire (FCBEM), 2006 (cf. p. 19, 22, 23).



- [35] *Le Québec face à ses défis - Fascicule 1 : Des services publics étendus, une marge de manœuvre étroite, de nouveaux défis à relever.* Publié en ligne. Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, déc. 2009 (cf. p. 36).
- [36] Éliane LEGAULT-ROY. « Comment la hausse des frais attaque-t-elle directement les femmes? » Dans : *Ultimatum, vol.11, no.1, p.15* (août 2011) (cf. p. 15, 16).
- [37] Jean-François LISÉE. « Quand les brutes parlent de dette, c'est pas net! » Dans : *Revue Actualité* (2 mar. 2010) (cf. p. 36).
- [38] Éric MARTIN et Simon TREMBLAY-PEPIN. *Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité? - Huit arguments trompeurs sur la hausse.* Publié en ligne. Institut de Recherche et d'Informations Socio-économiques (IRIS), 8 mai 2011 (cf. p. 17, 20).
- [39] *Mondialisation et délocalisation d'emplois.* Publié en ligne. Institut de Recherche et d'Informations Socio-économiques (IRIS), avr. 2009 (cf. p. 44-46).
- [40] Claude MONTMARQUETTE, Joseph FACAL et Lise LACHAPPELLE. *Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble - Rapport, groupe de travail sur la tarification des services publics.* Publié en ligne. Gouvernement du Québec, mar. 2008 (cf. p. 19).
- [41] *Norme comptable 3.1 du Conseil du Trésor – Immobilisations.* Publié en ligne. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, 29 mar. 2001 (cf. p. 38).
- [42] Eric PINEAULT. « Baisse d'impôt aux entreprises — Une baisse d'impôt pour des milliards qui dorment? » Dans : *Le Devoir* (14 avr. 2011) (cf. p. 43).
- [43] *Profil et économique et financier du Québec.* Publié en ligne. Ministère des Finances, 2011 (cf. p. 35, 46).
- [44] Louis PRÉFONTAINE. *Déficit : et si on haussait les impôts des plus fortunés?* 19 sept. 2009. URL : <http://louisprefontaine.com/2009/09/19/deficit-hausse-impots> (cf. p. 48).
- [45] RADIO-CANADA et REUTERS. *L'OCDE s'inquiète de certains avantages fiscaux aux entreprises.* Publié en ligne. Radio-Canada, août 2011 (cf. p. 42).
- [46] *Rapport statistique 2008-2009 de l'Aide Financière aux Étudiants (AFÉ).* Publié en ligne. Gouvernement du Québec, 2010 (cf. p. 23, 25, 28).
- [47] Jean-Luc RATEL, Philippe VERREAULT-JULIEN et Julien du TREMBLAY. *Les prêts et bourses à l'université : une aide à la portée de qui?* Publié en ligne. Confédération des Associations d'Étudiants et d'Étudiantes de l'Université Laval (CADEUL), mai 2007 (cf. p. 27).
- [48] Adam SMITH. *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des Nations, Livre 5.* Sous la dir. de Presses universitaires de FRANCE. 1995 (cf. p. 53).
- [49] *Sources et modes de financement des étudiants de premier cycle - 2009.* Publié en ligne. Fédération des Étudiante Universitaire du Québec (FEUQ), nov. 2010 (cf. p. 23, 26).
- [50] Jean-Claude ST-ONGE. *L'imposture néolibérale.* Écosociété. Nov. 2000 (cf. p. 50, 53).
- [51] Arnaud THEURILLAT-CLOUTIER. *L'impact des hausses tarifaires sur la condition étudiante.* Publié en ligne. Association Générale des Étudiant-e-s de Bois-de-Boulogne (AGEBdB), avr. 2010 (cf. p. 14).



- [52] Simon TREMBLAY-PEPIN, Philippe HURTEAU et Eve-Lyne COUTURIER. *Budget 2010 : Comment financer les services publics ?* Publié en ligne. Institut de Recherche et d'Informations Socio-économiques (IRIS), mar. 2010 (cf. p. 48).
- [53] *Un plan de financement des universités équitable et équilibré - pour donner au Québec les moyens de ses ambitions.* Publié en ligne. Gouvernement du Québec, mar. 2011 (cf. p. 10, 29, 30).
- [54] *Une aide à votre portée 2009-2010.* Publié en ligne. Gouvernement du Québec, 2009 (cf. p. 28).
- [55] Bruno VERREAULT et al. *Tableau statistique canadien, volume 9, numéro 2. Chapitre 4. La production.* Publié en ligne. Institut de la Statistique du Québec (ISQ) et Secrétariat aux affaires Intergouvernementales Canadiennes (SAIC), juil. 2011 (cf. p. 34).
- [56] Paul VIGNEAU et Diane BONNEVILLE. *Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études.* Publié en ligne. Comité Consultatif sur l'Aide Financière aux Études (CCAFÉ), août 2007 (cf. p. 25, 26).
- [57] Paul VIGNEAU et Diane BONNEVILLE. *Indexation des programmes d'aide financière aux études et autres modifications.* Publié en ligne. Comité Consultatif sur l'Aide Financière aux Études (CCAFÉ), juil. 2008 (cf. p. 27).
- [58] Paul VIGNEAU et Diane BONNEVILLE. *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études.* Publié en ligne. Comité Consultatif sur l'Aide Financière aux Études (CCAFÉ), 2004 (cf. p. 21).

